



RAPPORT ANNUEL EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

- I. Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration
- II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux
- III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
- IV. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

PRESENTATION DU GROUPE

OCEASOFT développe des solutions connectées pour la surveillance et la traçabilité de paramètres physiques critiques tels que la température, l'humidité, la pression différentielle... pour assurer l'intégrité et la conformité des produits sensibles en situation de stockage, de production, ainsi que dans les phases de transport.

Au travers d'une offre verticalisée, depuis le capteur jusqu'à l'intégration dans le système d'information client, OCEASOFT maîtrise les trois domaines d'expertise suivants : capteurs et étalonnage, transmission par radiofréquences et développement d'applications web, mobile et PC/Mac associées.

Le laboratoire de Métrologie OCEASOFT accrédité selon le référentiel ISO / CEI 17025 (COFRAC) ainsi que la certification ISO 9001 témoignent également de l'expertise technique et humaine et de la qualité des services fournis quotidiennement par OCEASOFT à ses clients.

OCEASOFT, ayant pour vocation d'innover, investit fortement en Recherche & Développement depuis de nombreuses années en intégrant de nouvelles technologies (SIGFOX™, LoRaWAN™, Bluetooth®, LTE, NFC...) pour être ainsi en mesure de fournir les solutions attendues aujourd'hui et demain.

Cotée en bourse depuis le 28 Janvier 2015 et cotée sur le marché Euronext Growth à Paris, OCEASOFT poursuit son développement pour fournir ses clients tant en France où le marché est adressé par une force commerciale dédiée qu'à l'export où les marchés sont adressés de manière directe par l'intermédiaire notamment d'une filiale basée au Etats-Unis ou indirecte à travers le développement de partenariat avec des distributeurs spécialisés.

Le groupe est composé par une société mère et une filiale établie aux Etat-Unis :

- Oceansoft SA est une société de droit français constituée sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 289.462,50 €. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 425 014 180, son siège social est situé 720 rue Louis Lépine, 34000 Montpellier.
- Oceansoft Inc. est une société de droit Etats-Unien créée le 11 février 2015 au capital de 10.000 USD immatriculée dans l'Etat du Delaware.

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a décidé dans sa première résolution de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer au 31 décembre de chaque année. En conséquence l'exercice relatif aux présents états financiers ouvert le 1^{er} juillet 2016 et clos le 31 décembre 2017 a une durée de 18 mois.

Parallèlement Oceasoftware publie pour la première fois des comptes consolidés. Afin de faciliter la lecture de ces comptes consolidés, il a été décidé de présenter pour cette première consolidation un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année civile 2017 présentant donc une période de 12 mois. A titre comparatif un bilan et un compte de résultat ont été reconstitués pour les 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration, les comptes annuels et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2017, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2017, comportant le bilan, le compte de résultat par destination, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe ont été établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Régulation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017	4
1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	4
1.2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	5
1.3 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5
1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	5
2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	6
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
2.2 bilan CONSOLIDE	10
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE OCEASOFT SA	11
3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	11
3.2 EVENEMENTS POST-CLOTURE	11
3.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	12
3.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	13
3.5 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	14
3.6 ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31/12/2017	14
3.7 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES	15
3.8 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	15
3.9 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	15
3.10 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	16
4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	17
4.1 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	17
4.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	17
4.3 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	19
4.4 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS	19
4.5 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE	20

5.	<i>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</i>	21
5.1	<u>TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION</u>	21
5.2	<u>ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE</u>	24
5.3	<u>CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>	25
6.	<i>FACTEURS DE RISQUES - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES</i>	26
6.1	<u>RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE</u>	26
6.2	<u>RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE</u>	31
6.3	<u>RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX</u>	32
6.4	<u>RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE</u>	35
6.5	<u>RISQUES DE MARCHE</u>	37
6.6	<u>ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE</u>	37

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marquée une nouvelle fois par une croissance soutenue. Cette croissance a été portée par l'ensemble des zones géographiques puisque comparée sur 12 mois glissants entre 2016 et 2017 elle s'établit à 16% en France, 9% sur la zone EMEA1 (Europe, Moyen-Orient, Afrique et Inde), 23% sur la zone Asie-Pacifique et 27% sur la zone Amériques. L'export a représenté sur l'année 2017 53% du chiffre d'affaires global.

En France l'activité a été soutenue par la signature de nouveaux contrats dans l'industrie pharmaceutique et un regain de la demande issue du secteur hospitalier (public et privé) et des laboratoires privés.

Le déploiement des nouveaux produits à base de technologie LoRa (Cobalt L3 et ML3) a démarré et va se poursuivre à un rythme important sur l'exercice à venir. Ce choix technologique du groupe est confirmé par l'intérêt marqué des premiers clients équipés et des nombreux tests en cours par de nombreux prospects. Les produits à usage unique Atlas et Emerald démarrent également bien sur la zone France pour les besoins de transport des produits de santé même si le potentiel doit être encore confirmé dans les prochains mois.

Le dynamisme notable de la zone Amériques fait suite à la montée en charge importante de la filiale installée depuis 2016 et opérationnelle sur l'ensemble de l'année 2017 avec notamment la mise en place d'un laboratoire de métrologie dédié aux opérations nord-américaines.

L'implantation de cette filiale a favorisé à la fois le renforcement des relations avec les distributeurs historiques et la création de liens de proximité avec les grands donneurs d'ordre locaux.

De nombreux projets ont été initiés avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan, différents PoC sont prévus au cours de l'année 2018. OCEASOFT a également renforcé sa position dans le domaine des biotechnologies à travers la conclusion de contrats notamment avec les sociétés Genmark et Sherpa. Enfin, un accord a été conclu pour connecter les capteurs utilisant la technologie LoRaWan au réseau MachineQ d'un opérateur telecom qui déploie actuellement un réseau à l'échelle du territoire américain.

La croissance de l'activité sur les zones Asie-Pacifique et EMEA1 a été essentiellement portée par le développement des ventes indirectes à nos distributeurs historiques. De nouveaux accords de distributions ont parallèlement été signés au cours de l'année 2017 et devraient générer une poursuite de la croissance sur ces secteurs à court terme.

4/38

Le renforcement des relations avec l'industrie pharmaceutiques a conduit le groupe à « subir » de nombreux audits, tous passés avec succès, qui ont permis la certification d'OCEASOFT comme fournisseur GxP.

Sur le plan marketing le groupe s'est attaché à renforcer sa notoriété à la fois sur le marché domestique et les marchés exports à travers la participation à de nombreux salons professionnels et la mise en ligne d'un nouveau site internet bilingue accompagné d'une politique soutenue de référencement.

La structuration engagée au cours de l'année 2016, avec notamment la finalisation de l'implémentation d'un nouvel ERP, s'est poursuivie tout au long de la période à travers de nombreux recrutements effectués notamment dans les fonctions attachées à la production, aux ventes et à la R&D.

L'effectif moyen du groupe sur l'année 2017 atteint ainsi 79 personnes (dont 74 employées par OCEASOFT SA) contre 67 personnes en 2016 et 49 personnes en 2015.

Le renforcement des équipes de R&D s'est également traduit par un recours important à du personnel en régie mis à disposition par des SSII partenaires.

Ces différents éléments ont généré une croissance importante des charges d'exploitation depuis le second semestre de l'année 2016 conduisant ainsi à une rentabilité toujours dégradée en dépit de la croissance.

1.2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1.3 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'activité Recherche et Développement a atteint son maximum au cours des trois derniers semestres avec une équipe largement renforcée par de nouveaux recrutements et le recours à des SSII.

Le capteur mobile ML3 basé sur la technologie LoRa a été développé ouvrant ainsi la voie au monitoring de paramètres physiques durant les phases de transport. Afin de dynamiser le déploiement de cette offre, OCEASOFT a signé un accord de partenariat avec Objenious, filiale de Bouygues Telecom qui opère un réseau LoRaWan à l'échelle de la France. Le même type d'accord sera dupliqué sur l'ensemble des zones géographiques.

Les développements se sont également concentrés sur une nouvelle version des produits Atlas et Emerald dont les fonctionnalités et les performances ont été accrues pour répondre aux besoins de plus en plus exigeants des marchés adressés.

La gamme de capteurs mobiles sera en outre prochainement enrichie d'un capteur temps réel avec géolocalisation (Cobalt XM) répondant ainsi à la demande de nombreux clients de pouvoir suivre les conditions environnementales de leurs produits partout dans le monde et à tout moment. Ce nouveau capteur résout également le problème de localisation des marchandises à l'échelles planétaire.

Parallèlement, le produit phare d'OCEASOFT le Cobalt 2 a été totalement repensé et son successeur le Cobalt X2 sera lancé au premier semestre 2018. Fruit d'une très longue activité de R&D ce nouveau capteur est construit autour de fonctionnalités très innovantes. OCEASOFT sera désormais doté d'un produit unique et très performant sur son marché qui devra lui permettre de conquérir de nouveaux clients dans les prochains mois.

Côté logiciel le groupe a choisi de fusionner l'ensemble de ses offres en une plateforme logicielle unique appelée OCEAView. Cette plateforme logicielle fonctionnant sur le Cloud ou sur les serveurs des clients permettra de gérer l'intégralité des capteurs développés par OCEASOFT tout en répondant aux exigences réglementaires et besoins de tous les secteurs d'activité.

Pour finir OCEASOFT a également travaillé à l'amélioration de son offre de service grâce au développement d'une plateforme d'alerte pour ses capteurs appelée OCEAlert.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5/38

L'année 2018 devrait une nouvelle fois être marquée par une croissance importante.

La finalisation des programmes de R&D permettra à l'activité de bénéficier pleinement de l'extension et l'amélioration de l'offre de solutions. Oceasoft a également identifié plusieurs leviers afin d'accroître ses ventes notamment un meilleur référencement dans les centrales d'achats ou le renforcement des relations avec les distributeurs les plus significatifs en Europe. Aux Etats-Unis, la société poursuivra son déploiement commercial au travers de ses partenariats (Thermo Fisher Scientific, Temptime, etc.)

Sur le plan opérationnel, le groupe s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses coûts de production et veillera à maintenir un niveau de charges d'exploitation permettant le retour le plus rapide possible à la rentabilité. Parallèlement, le management portera une attention particulière à la consommation de trésorerie.

2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Pour une meilleure lecture de l'activité du groupe, Oceasoft présente les charges d'exploitation par destination. L'année 2017 représentant la première année de publication de comptes consolidés et compte tenu du changement des dates d'ouverture et de clôture des exercices comptables il n'a pas été possible d'affecter les charges du groupe de l'année 2016 par destination de manière fiable. En conséquence les charges d'exploitation de l'année 2016 sont présentées de manière agrégée.

Montant en k€	2017 12 mois	2016 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	7 615	6 458	18%
Consommations	-1 826	-1 650	
Marge brute	5 789	4 808	20%
	76%	74%	
Sous-traitance de production	-426		
Rémunérations	-1 037		
Amortissements	-455		
Autres dépenses	-536		
Autres coûts de production	-2 454		
Marge de production	3 335	-6 930	
	44%		
Dépenses nettes de R&D	-685		
Ventes et Marketing	-2 298		
Frais généraux	-1 757		
Autres dépenses d'exploitation	-116		
Résultat d'exploitation	-1 521	-2 122	28%
<i>Dont dotations nettes d'exploitation</i>	<i>-678</i>	<i>-668</i>	
EBITDA*	-843	-1 454	42%
Résultat financier	-360	-58	
Résultat courant des entreprises intégrées	-1 881	-2 179	14%
Charges et produits exceptionnels	-10	45	
Impôts sur les résultats	0	0	
Résultat net des entreprises intégrées	-1 891	-2 135	11%
Dot. aux amort. des écarts d'acquisitions	0	0	
Résultat net part du groupe	-1 891	-2 135	11%

*L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions

Résultat net par action (en €) -0,65
 Résultat net dilué par action (en €) -0,61

Chiffre d'affaires

Montants en k€	2017	2016	Variation
France	3 567	3 067	16%
EMEA	1 406	1 287	9%
APAC	775	631	23%
Amériques	1 867	1 472	27%
TOTAL	7 615	6 458	18%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 est en augmentation de 18% par rapport à l'année 2016. Cette augmentation résulte à la fois d'une bonne performance à l'export (+19%) et de la poursuite d'une croissance toujours soutenue sur le marché domestique (+16%).

Charges d'exploitation

Autres dépenses de production

Autres dépenses de production (en k€)	2017
Sous-traitance de production	-426
Rémunérations	-1 037
Amortissements	-455
Autres dépenses	-536
Total	-2 454

Les autres dépenses de production sont principalement constituées des salaires. L'effectif moyen de l'exercice du département production atteint 25 personnes sur l'année 2017, y compris le personnel en charge des installations et du support client.

Les dépenses de sous-traitance correspondent aux coûts d'assemblage des produits vendus et aux opérations de métrologie sous-traitées.

Les projets de R&D terminés dont la résultante fait l'objet d'une commercialisation sont considérés comme participant à l'outil de production tout comme les licences d'utilisation achetées dont l'utilisation est directement liée à la fonction production.

Leur amortissement est donc considéré comme un coût de production.

Les autres dépenses de production intègrent principalement les loyers immobiliers des locaux affectés à la fonction production et des frais variables de transport et emballages.

7/38

Dépenses de R&D

Dépenses de R&D (en k€)	2017
Rémunérations et personnel en régie	-1 660
Activation des frais de personnel	816
Autres frais de R&D	-215
CIR	373
Total	-685

Les dépenses brutes de R&D s'élèvent à 1,9 m€ représentant près de 25% du chiffre d'affaires de la société et sont composées quasi intégralement de frais de personnel dont une partie employée dans le cadre de contrats de régie avec des SSII.

L'effectif moyen du département R&D sur l'année 2017 s'est élevé à 25 personnes dont 5 en contrat de régie.

Les autres frais de R&D correspondent à des prestations de R&D externalisés et aux frais de fonctionnement du département.

Le montant des dépenses capitalisées atteint 0,8 m€ et viennent en diminution des dépenses enregistrées dans le compte de résultat.

Les montant de CIR et de CII correspondant aux charges de l'exercice sont considérés comme une subvention d'exploitation et viennent donc en réduction des dépenses de R&D.

Dépenses de ventes & marketing

Frais de ventes et marketing (en k€)	2017
Rémunérations	-1 619
Frais de marketing	-349
Autres dépenses	-330
Total	-2 298

Les dépenses de ventes & marketing atteignent un montant de 2,3 m€ en 2017 dont 1,6 m€ de frais de personnel pour un effectif moyen de 21 personnes.

Les frais de marketing sont constitués principalement de dépenses liées à la participation à des salons professionnels en Europe et aux Etats-Unis et à des dépenses engagées dans le cadre de la politique de communication digitale du groupe.

Les autres dépenses correspondent principalement à des frais de déplacement et aux coûts de fonctionnement du service.

Frais généraux

Frais généraux (en k€)	2017
Rémunérations	-815
Honoraires	-199
Taxes et divers	-743
Total	-1 757

8/38 Les frais généraux incluent des charges de personnel pour un montant de 0,8 m€ pour un effectif moyen de 14 personnes incluant notamment les départements finances, ressources humaines et moyens généraux ainsi que la direction générale du groupe.

Les poste « honoraires » correspond aux honoraires financiers et juridiques engagés par l'ensemble du groupe.

Le poste taxes et divers inclut notamment les frais de l'infrastructure IT pour 200 k€, des frais de déplacement et réception pour 150 k€, des taxes pour 150 k€, l'amortissement d'immobilisations à hauteur de 84 k€ et des frais divers (assurances, formations...)

Le poids élevé des frais généraux au regard de l'activité s'explique notamment par des coûts fixes élevés sur la fonction finance dû à la cotation de la société sur le marché Euronext Growth de la bourse de Paris et à des dépenses liées à l'implémentation d'un nouvel ERP.

Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation correspondent à la dépréciation du fonds de commerce apporté à la société mère lors de sa création à hauteur de 40 k€, à la variation sur l'exercice de la provision pour indemnité de fin de carrière à hauteur de 47 k€ et aux pertes de changes nettes liées aux opérations d'exploitation réalisées au cours de l'année 2017 à hauteur de 29 k€.

Résultat financier

Résultat financier (k€)	2017
Plus value réalisées	25
Revenue des intérêts	8
Frais bancaires	-52
Intérêts dettes à long terme	-27
Pertes de changes nettes	-314
TOTAL	-360

Les pertes de changes nettes comptabilisées dans le résultat financier correspondent aux impacts des variations de change sur les comptes bancaires libellés dans une autre devise que l'euro et sur les dettes et créances intragroupe.

Impôt sur les sociétés

L'ensemble des sociétés du groupe ayant un résultat déficitaire aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ou payé au titre de l'exercice.

Les différences temporaires d'imposition liées aux divergences entre les règles fiscales et les règles de consolidation d'enregistrement des charges est produit n'étant pas significative aucun impôt différé n'est enregistré au titre de ces différences temporaires.

Enfin, il apparaît qu'au regard des déficits reportables enregistrés par les différentes sociétés du groupe, la comptabilisation d'une créance d'impôt différé liée à l'activation de ces déficits n'a pas été retenue au 31 décembre 2017.

2.2 BILAN CONSOLIDE

Bilan Actif	31-déc.-17	31-déc.-16
Frais de Recherche & Développement	1 939	1 263
Autres immobilisations incorporelles	75	186
Immobilisations corporelles	352	403
Immobilisations financières	175	196
Actif non courant	2 541	2 048
Stocks & en-cours de production	1 535	1 081
Créances clients	1 956	2 007
Actifs d'impôts différés	0	0
Autres créances	1 250	1 079
Trésorerie	2 325	4 246
Actif Courant	7 066	8 413
Comptes de régularisation	76	108
Total Actif	9 683	10 569

Bilan Passif	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital Social	289	289
Primes d'émission	8 310	8 310
Actions propres	-96	-57
Réserves consolidées	-1 965	170
Résultat de l'exercice	-1 891	-2 135
Ecart de conversion	118	-46
Capitaux propres	4 765	6 532
Provisions pour risques et charges	318	266
Emprunt et Dettes Financières	2 075	1 465
Dettes fournisseurs	1 362	1 046
Dettes fiscales & sociales	875	1 050
Autres dettes	166	41
Total Passif courant	2 403	2 138
Comptes de régularisation	122	168
Total Passif	9 683	10 569

10/38

Les variations notables du bilan consolidé sur l'année 2017 résultent de :

- La perte consolidée enregistrée sur l'exercice qui impacte les capitaux propres du groupe
- La capitalisation d'une partie des frais de R&D encourus sur l'exercice qui a pour effet d'augmenter de manière importante les frais de R&D enregistrés à l'actif
- L'augmentation des stocks consécutive à l'augmentation de l'activité, notamment à travers l'établissement d'une filiale aux Etats-Unis et à l'élargissement de la gamme
- La diminution de la trésorerie disponible résultat d'une part des pertes enregistrées et d'autre part des investissements réalisés en R&D
- L'augmentation des dettes financières consécutives à la souscription d'un nouvel emprunt auprès de Bpifrance dans le cadre du financement de l'innovation

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE OCEASOFT SA

3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- *Modification de la date de clôture des comptes :*

L'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a décidé dans sa première résolution de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer au 31 décembre de chaque année. En conséquence l'exercice relatif aux présents états financiers ouvert le 1^{er} juillet 2016 et clos le 31 décembre 2017 a une durée de 18 mois.

- *Nouveaux recrutements :*

La Société a poursuivi au cours de l'exercice sa stratégie de renforcement des équipes, notamment avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Juridique et Financier, le développement de ses équipes marketing (un chargé de marketing digital et une chargée de contenu marketing) et Recherche & Développement dont l'effectif est passé de 14 à 20 personnes sur la période.

L'effectif moyen de la société est ainsi passé de 55 à 74 personnes.

- *Cessation du contrat d'affacturage :*

En novembre 2016 la Société a décidé d'arrêter de céder ses créances clients au factor. Cette réorganisation a conduit à l'internalisation du processus de collection des créances dans le but d'améliorer la satisfaction client, et de bénéficier de l'économie des frais liés au contrat d'affacturage antérieurement souscrit.

- *Dénouement du contrôle fiscal :*

L'administration fiscale a engagé à compter du 14 décembre 2015 une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos au 30 juin 2013, 30 juin 2014 et 30 juin 2015, vérification étendue jusqu'au 31 octobre 2015 en matière de TVA.

Cette procédure s'est terminée en date du 8 juillet 2016 et une proposition de rectification a été reçue le même jour.

L'administration a conclu à la non éligibilité au Crédit Impôt Recherche d'un projet de R&D réalisé en 2012 et imputé sur l'IS de l'exercice clos le 30 juin 2013. Le montant de la correction associée s'élève à 33.968 € dont 2.953 € d'intérêt de retard et avait été comptabilisée au 30 juin 2016 dans la rubrique *impôts sur les bénéfices*. Après cette correction, plus aucun litige n'existe entre la société et l'administration sur le Crédit Impôt Recherche dont l'ensemble des déclarations a fait l'objet d'une vérification jusqu'à l'année civile 2014 incluse.

Postérieurement à cette vérification, l'administration a débloqué le remboursement des CIR 2011 à 2014 qui étaient pendants.

Aucun autre point n'a été soulevé dans la proposition de rectification.

3.2 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

3.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis sur une période de 18 mois et conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent (12 mois) est fourni à titre comparatif.

<i>Montants exprimés en euros</i>	du 01/07/2016	du 01/07/2015	Variation	
	au 31/12/2017	au 30/06/2016	Abs.	%
	18 mois	12 mois		
Ventes de biens	7 283 814	3 811 070	3 472 744	
Prestations de services	3 865 521	2 288 230	1 577 291	
Chiffre d'affaires net	11 149 335	6 099 299	5 050 035	83%
Production immobilisée	1 208 098	507 707	700 391	
Subventions d'exploitation	12 217	705	11 512	
Reprises sur provisions et transferts de charges	124 584	91 786	32 798	
Autres produits	16 990	1 904	15 085	
Total Produits d'exploitation	12 511 224	6 701 402	5 809 822	87%
Achats de marchandises	34 839	19 475	15 365	
Achats de matières premières	3 258 811	1 594 800	1 664 011	
Variation de stock	(494 096)	17 199	(511 295)	
Marge brute hors sous-traitance	8 349 781	4 467 826	3 881 955	87%
Autres achats et charges externes	4 011 215	2 151 367	1 859 848	
Impôts, taxes et vers. assim.	223 212	142 021	81 192	
Salaires et Traitements	4 423 822	2 297 402	2 126 421	
Charges sociales	1 852 496	982 523	869 973	
Amortissements et provisions	988 304	649 526	338 778	
Autres charges	77 377	14 417	62 960	
Résultat d'exploitation	(1 864 757)	(1 167 328)	(697 428)	-60%
Produits financiers	101 898	28 152	73 745	
Charges financières	136 687	120 355	16 331	
Résultat financier	(34 789)	(92 203)	57 414	62%
Résultat courant	(1 899 546)	(1 259 531)	(640 014)	ns
Produits exceptionnels	23 431	62 658	(39 227)	
Charges exceptionnelles	34 053	49 130	(15 077)	
Résultat exceptionnel	(10 622)	13 528	(24 150)	ns
Impôts sur les bénéfices	(603 041)	(124 539)	(478 502)	
Résultat de l'exercice	(1 307 127)	(1 121 465)	(185 662)	-17%
<i>Nombre d'actions</i>	2 894 625	2 894 625		
<i>Résultat par action</i>	(0)	(0)		
<i>Nombre d'actions potentielles</i>	3 075 625	3 076 625		
<i>Résultat dilué par action</i>	(0)	(0)		

12/38

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11.149.335 euros contre 6.099.299 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 82%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1.361.890 euros contre 602.103 euros pour l'exercice précédent en augmentation de 126%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2.799.553 euros contre 1.631.473 euros pour l'exercice précédent en augmentation de 72%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4.011.215 euros contre 2.151.367 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 223.212 euros contre 142.021 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 57%.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 6.276.319 euros contre 3.279.925 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 91%.

L'effectif salarié moyen au 31 décembre 2017 s'élève à 73 personnes contre 55 personnes au 30 juin 2016.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 988.304 euros contre 649.526 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 52%.

Le montant des autres charges s'élève à 77.377 euros contre 14.417 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 437%.

Les charges d'exploitation atteignent ainsi un total de 14.375.981 euros contre 7.868.730 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 83%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1.864.757 euros contre -1.167.328 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -34.789 euros (-92.203 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -1.899.546 euros contre -1.259.531 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -10.622 euros contre 13.528 euros pour l'exercice précédent, et
- d'un produit d'impôt (lié au CIR, CII et CIPC) de 603.041 euros contre 124.539 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1.307.127 contre une perte de 1.121.465 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017 le total du bilan de la Société s'élève à 11.803.638 euros contre 12.010.036 euros au 30 juin 2016, en très légère augmentation de 1,7%.

3.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

13/38

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de 1.307.127 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de :

Report à nouveau avant affectation du résultat	- 1.302.194 euros
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017	<u>- 1.307.127 euros</u>
Solde du Report à nouveau après affectation	- 2.609.321 euros

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6.895.964 euros à la clôture de l'exercice.

3.7 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Oceasoft Inc.

Oceasoft SA a créé en 2015, une filiale aux Etats-Unis, immatriculée dans l'Etat de Delaware. Oceasoft Inc., filiale à 100% d'Oceasoft SA, a pour objet la commercialisation des produits et solutions développés par le groupe. Aucune activité de R&D n'est hébergé dans la filiale depuis sa création.

A partir de ses locaux sis dans le New Jersey, cette société adresse le marché américain et emploie à ce titre au 31 décembre 2017 5 salariés dont trois commerciaux (incluant le general manager), un technicien et une personne dédiée au support des ventes.

La quasi intégralité des achats hors frais généraux d'Oceasoft Inc. sont réalisés auprès de la maison mère.

Le groupe a fortement investi dans le développement de cette filiale depuis sa création en finançant notamment la rémunération des employés à travers des avances de trésorerie qui s'élèvent à 1.071 k€ au 31 décembre 2017 et le financement de son BFR à travers un encours client qui représente 1.582 k€ à la même date.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres d'Oceasoft Inc. s'élèvent à -1.872 kUSD dont une perte de 807 kUSD au titre de l'année 2017.

Autres prises de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a pas pris de participation dans d'autres sociétés au cours de l'exercice.

3.8 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

3.9 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 58.599 euros, normalement soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33%, mais qui n'ont pas engendré d'impôt sur l'exercice compte tenu du résultat fiscal déficitaire.



3.10 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2016/2017 18 mois	2015/2016 12 mois	2014/2015 12 mois	2013/2014 12 mois	2012/2013 12 mois
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
a) Capital social.	289 463	289 463	289 463	158 000	158 000
b) Nombre d'actions émises ¹	2 894 625	2 894 625	2 894 625	6 320	6 320
c) Nombre d'actions susceptibles d'être émises (Options, BSA)	192 000	182 000	183 000		
<u>II - Opérations et résultats de l'exercice</u>					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes.	11 149 335	6 099 299	5 182 699	4 630 844	3 714 309
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(1 053 240)	(651 762)	281 062	829 825	426 998
c) Impôts sur les bénéfices.	(603 041)	(124 539)	127 643	80 052	(66 579)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice.	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(1 307 127)	(1 121 465)	(180 729)	416 977	199 791
f) Résultat distribué.	-	-	-	-	-
<u>III - Résultats par action¹</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.	(0,16)	(0,18)	0,05	118,64	78,10
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(0,45)	(0,39)	(0,06)	65,98	31,61
c) Dividende attribué à chaque action (net).	-	-	-	-	-
<u>IV - Personnel</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.	74	54	42	34	30
b) Montant de la masse salariale de l'exercice.	4 423 822	2 297 402	1 771 582	1 280 251	1 043 983
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales etc.).	1 852 496	982 523	778 182	530 802	441 407

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

4.1 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

4.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention	
		Capital	Doits de vote
De 5% à 10%	Soridec	6,9%	8,4%
De 10 à 15%	Sofilaro		11,2%
De 15% à 20%	Sofilaro	15,9%	
De 20% à 25%			
De 25% à 33,33%			
De 33,33% à 50%	Laurent Rousseau (en direct et via Europtim Finances SAS)	33,7%	46,1%
De 50% à 66,67%			
De 66,67% à 90%			
De 90 à 95%			
Au-delà de 95%			



Autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2014 (autorisation renouvelée par l'assemblée générale du 09 décembre 2016)

L'assemblée générale des associés de la Société du 09 décembre 2016 a renouvelé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration de mise en œuvre d'un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les caractéristiques de ce programme de rachat sont les suivantes :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

Prix unitaire d'achat maximum : à 300 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, soit 27 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

18/38 **Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions** : 3.000.000 d'euros.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 17 novembre 2014

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;

Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.



Chaque année

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

Dans le cadre de l'autorisation susvisée, la Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec PORTZAMPARC Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200.000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice écoulé :

- 58.498 actions ont été achetées au cours moyen 6,13 euros par action, et
- 64.498 actions ont été vendues au cours moyen de 6,08 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2017

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 14.430 actions au 31 décembre 2017. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 101.154,30 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 7,01 euros.

4.3 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social au début de l'exercice – 1^{er} juillet 2016	2.894.625	0,1	289.462,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice – 31 décembre 2017	2.894.625	0,1	289.462,50

4.4 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

19/38

Au cours de la période ouverte le 1^{er} juillet 2016 et close le 31 décembre 2017, il a été échangé sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris 328.155 titres de la Société.

Le titre cotait 6,36 euros au 01^{er} juillet 2016, après avoir atteint un pic à 6,89 € le 21 juillet, il évolue entre 6,40 € et 5,60 € jusqu'au 18 novembre 2016 où il cote 6,10 €.

De fin novembre 2016 à mi-février 2017 la valeur du titre diminue rapidement pour atteindre un point bas à 5,05 € les 10 et 13 février 2017 dans des volumes moyens relativement faibles.

Le cours repart à la hausse dès le 15 février 2017 dans des volumes plutôt important dans un premier temps puis habituels ensuite évoluant jusqu'au mois de septembre entre 5,59 € et 6,58 € jusqu'au 25 septembre 2017 où il cote 6,45 euros.

De fin septembre à la fin de l'année 2017 une nouvelle phase haussière est observée. Après avoir atteint jusqu'à 7,39 euros le 13 octobre dans des volumes encore relativement important le cours se stabilise autour de 7 euros pour terminer l'année à 7,01 €.



La capitalisation boursière au 31 décembre 2017 s'élève ainsi à 20.291 k€ contre 18.410 k€ au 30 juin 2016.

4.5 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des opérations de cession ou d'acquisition de titres réalisées par les dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Dates	Dirigeant	Opération	Nombre de titres	Prix unitaire
06/10/2016	Laurent Rousseau (via Europtim Finances)	Cession	20.000	5,50 €
13/10/2016	Laurent Rousseau (via Europtim Finances)	Cession	13.000	5,50 €
28/03/2017	Soridec	Cession	34.230	5,89 €
29/03/2017	Soridec	Cession	11.200	5,89 €
16/10/2017	Laurent Rousseau (via Europtim Finances)	Cession	2.800	7,21 €
22/12/2017	Laurent Rousseau (via Europtim Finances)	Cession	1.000	7,07 €

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

<u>AGE / Résolution</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
Assemblée générale du 09 décembre 2016 *plafond global commun à toutes les délégations			
4 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (article L. 225-209 du code de commerce) Prix d'achat maximum : 15 euros Plafond : 2.000.000 d'euros	9 juin 2018 (18 mois)	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité (cf. paragraphe spécifique)
5 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société (article L. 225-209 du code de commerce)	9 juin 2018 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
6 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – Plafond nominal : 116.000 €* (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L.225-132 à L.225-134, L. 228-91 à L.228-93 du code de commerce)	9 février 2019 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation

AGE / Résolution	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
7 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public – Plafond nominal : 116.000 € (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135 et suivants notamment L.225-136, L.228-91 à L.228-93)	9 février 2019 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
8 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titre de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier – Plafond nominal : 116.000 €* ou 20% du capital par période de 12 mois (articles L. 225-129 et suivants, et notamment, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)	9 février 2019 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
9 ^{ème} résolution	Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées (articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)	9 février 2019 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
11 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres – Plafond nominal : 116.000 € (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)	9 février 2019 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation



AGE / Résolution	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
12 ^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</p> <p>Nombre maximum de BSA : 20.000*</p> <p>(articles L. 225-138-I, L. 228-91 et L. 225-132 et L. 228-98, L. 228-99 et L. 228-102 et L. 228-103 du code de commerce)</p>	9 juin 2018 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
Assemblée générale du 27 novembre 2015 *plafond global commun à toutes les autorisations			
7 ^{ème} résolution	<p>Autorisation consentie au conseil en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société</p> <p>Nombre maximum d'actions : 100.000 actions*</p> <p>(articles L. 225-177 à L.225-185 et L.225-181, L. 228-99-3, R 228-91 du code de commerce)</p>	27 janvier 2019 (38 mois)	Le conseil a fait usage de cette délégation au cours de sa réunion du 09 décembre 2016 par l'attribution de 20.000 options de souscriptions à des salariés de la société. 10.000 options attribuées au cours de cette séance sont caduques au 31 décembre 2017
8 ^{ème} résolution	<p>Autorisation consentie au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription : 100.000 actions*</p> <p>(articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce)</p>	27 janvier 2019 (38 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017



5.2 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Choix du mode de Direction de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration fonctionnant selon le mode « moniste », par opposition à une société anonyme qui comporterait un conseil de surveillance et un directoire.

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne sont pas dissociées.

La Société est ainsi dirigée par un Président – Directeur Général, Monsieur Laurent Rousseau.

Au 31 décembre 2017, la composition du conseil d'administration était la suivante :

- M. Laurent Rousseau, Président du conseil d'administration depuis le 17 novembre 2014 et Directeur Général depuis le 17 novembre 2014, détenant au 31 décembre 2017 directement ou indirectement 33,7% du capital et 46,1% des droits de vote de la Société
- SORIDEC, représenté par Mme Geneviève Blanc, administrateur depuis le 17 novembre 2014 détenant directement ou indirectement 6,9% du capital et 8,4% des droits de vote de la Société
- M. Pierre Schwich, administrateur depuis le 17 novembre 2014 et ancien directeur juridique et financier de la Société
- Mme Anne Binder, administrateur depuis le 17 novembre 2014, administrateur indépendant.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé :

Nom	Mandat exercé dans la société	Mandats ou fonctions exercés hors de la société
Laurent Rousseau	Président du conseil d'administration et directeur général Administrateur	Président d'EUROPTIM FINANCES Gérant de SCI CLAL Immobilier CEO d'OCEASOFT Inc
Pierre Schwich	Administrateur	Néant
Anne Binder	Administrateur	Administrateur de LECTRA Administrateur d'OSMOZIS
Geneviève Blanc	Administrateur	Membre du conseil de surveillance de BIONATICS Membre du Conseil de Surveillance de CALLIMEDIA Membre du Conseil de Surveillance de NETHEOS Membre du Conseil de Surveillance de QUALTERA Censeur de H2I TECHNOLOGIES Censeur de SILKAN Censeur de Compufirst Corp. Censeur de WEB GEO SERVICES

5.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Madame Binder, administratrice, assure une mission particulière de conseil et d'accompagnement portant sur la stratégie financière de l'entreprise et sa mise en œuvre notamment en termes de communication auprès des investisseurs institutionnels.

La Société bénéficie ainsi de l'expérience acquise par Madame Binder dans l'accompagnement des PME et ETI depuis plus de vingt ans et de sa très bonne connaissance de l'écosystème du financement de telles structures.

Une charge de 14.016 € est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre de cette convention.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

6. FACTEURS DE RISQUES - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

D'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

6.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Risques liés à la qualité de ses produits

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En particulier, la Société étant organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), elle n'exploite aucune unité de fabrication mais dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage des produits. La Société dépend ainsi de ses sous-traitants et fournisseurs en matière de qualité. Bien que les préséries soient réalisées en interne par la Société et que celle-ci procède à un contrôle de la qualité de chacun des produits fabriqués par ses sous-traitants, la Société ne peut garantir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait entraîner des dépenses liées au traitement des retours de produits par ses clients et à leur remplacement, de nouvelles dépenses de recherche et développement (R&D) afin de revoir la conception et le fonctionnement des produits défectueux et réduire voire monopoliser des ressources techniques et financières nécessaires au développement d'autres projets de la Société. L'existence de produits défectueux pourrait porter atteinte à la réputation commerciale de la Société et entraîner notamment une perte de clientèle.

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits.

Des défauts de fabrication nuisant à la fiabilité des produits pourraient également faire subir des dommages aux clients de la Société. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient ainsi être déposées ou engagées contre la Société par ses clients ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. La défense de la Société lors de ces actions pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. De telles actions pourraient également nuire à la réputation de la Société, entraînant une perte de clientèle.

26/38 Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Si la responsabilité de la Société ou celle de ses partenaires et sous-traitants, était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société :

- a engagé depuis 2008 une démarche qualité en obtenant une certification ISO 9001 ;
- réalise la conception, le prototypage et les préséries en interne grâce notamment à son équipe de R&D considérablement renforcée au cours des deux derniers exercices et composée de 18 ingénieurs au 31 décembre 2017. Cette équipe permet de proposer aux clients une gamme de solutions en constante évolution afin de répondre au niveau d'exigence élevé des grands donneurs d'ordres ;
- fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de fournisseurs de premier rang qui sont majoritairement des entreprises certifiées ISO 9001 ;
- puis exécute en interne un contrôle qualité unitaire et systématique avant l'expédition chez ses clients ;
- a obtenu depuis 2011, l'accréditation COFRAC de son laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 (portée disponible sur le site du COFRAC).

Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un système de management de qualité certifiée conforme à la norme internationale ISO 9001, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en matière de qualité, la Société accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 2 années à compter de la date de livraison de ses produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de cette garantie par tous ses clients. L'absence de provision appropriée, ou l'impossibilité de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

De même, une fois expirée la période de garantie des produits vendus par la Société, celle-ci propose des services de maintenance pour maintenir opérationnelles les solutions de surveillance sur le long terme. Bien que le prix de ces services de maintenance ait été fixé de façon à assurer à la Société une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défectuosité d'un composant critique sur une partie significative du parc de produits installé pourrait nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière et aux perspectives de développement de la Société.

A ce titre, le coût de remplacement des produits défectueux est aujourd'hui non significatif. Sur l'année 2017, il s'est élevé à 0,18% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques technologiques

27/38

Les produits commercialisés par la Société sont soumis à des exigences toujours plus fortes de la clientèle du fait des évolutions technologiques du marché des capteurs et de la transmission sans fil de données. Grâce à son équipe intégrée de R&D, la Société cherche en permanence à améliorer ses produits existants et développer de nouveaux produits afin d'anticiper l'évolution des technologies et satisfaire les exigences de ses clients. Si la Société n'y parvenait pas, ses produits pourraient devenir plus difficiles à commercialiser, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Il est précisé qu'une grande partie des frais de R&D de la Société est capitalisée et que ces frais sont amortis sur 4 ans. Le montant net des frais de R&D capitalisés s'élève à 1.939 k€ au 31 décembre 2017.

Le processus de développement des produits de la Société présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits plus performants ou nouveaux ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques pourrait avoir



un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à l'absence d'outil industriel significatif

La Société est dépendante de ses fournisseurs en matière d'approvisionnement en matières premières

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société. La Société dépend ainsi de ses fournisseurs en matière de quantité, qualité, de rendement et de coûts des produits, d'autant plus que pour certaines matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits, la Société ne dispose que d'un nombre limité de sources d'approvisionnement, voire dans certains cas, d'un seul fournisseur.

Le premier fournisseur représente 35,6 % du total des achats de matières premières au titre de l'année 2017, les cinq premiers fournisseurs représentent 73,7% et les dix premiers fournisseurs représentent 85%.

Une rupture des relations contractuelles avec un de ces fournisseurs ou des difficultés de ces fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels notamment, de livraison dans les délais convenus ou de qualité de produits, ou à satisfaire à l'avenir d'éventuelles augmentations des besoins de fabrication de produits pour le compte de la Société pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication de la Société et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour faire face à ces risques, l'équipe de R&D de la Société s'attache à développer des produits constitués de composants interchangeables afin de réduire sa dépendance envers un composant ou un fournisseur donné.

La Société est dépendante de ses sous-traitants dans la fabrication de ses produits

Tel que précisé au paragraphe 1.1.4.1 ci-dessus, la Société est organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*) et n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. Elle dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage de ses produits.

Il est précisé que pour l'année 2017 plus de 95% des achats de sous-traitance de production sont réalisés avec trois sous-traitants distincts, le premier d'entre eux représentant 53% du total.

Des changements dans le processus de fabrication ou l'usage de matériaux défectueux par les sous-traitants de la Société pourraient entraîner des défauts de fabrication graves ou des niveaux de production inférieurs à ceux escomptés, voire inacceptables.

28/38

Bien que la Société procède elle-même à des préséries, la plupart de ces problèmes sont par nature difficilement détectables en amont du processus de fabrication et pourraient exiger du temps ainsi que des coûts importants afin d'être corrigés. La Société n'a rencontré, à ce jour, aucun litige ou difficulté majeure avec ses sous-traitants, néanmoins elle ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur. Une production trop faible du sous-traitant ou des défauts, des problèmes d'intégration ou d'autres problèmes de performance dans la fabrication des produits de la Société, une défaillance ou la fin d'un partenariat avec l'un ou plusieurs de ses sous-traitants pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts de fabrication ou des ruptures de stocks et avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Dans l'hypothèse où les sous-traitants de la Société ne parviendraient pas à fournir des produits satisfaisants, la Société devrait trouver d'autres sous-traitants, ce qui pourrait prendre du temps et entraîner des coûts supplémentaires. La Société devrait cependant être en mesure de retrouver un sous-traitant capable de réaliser le produit dans un délai raisonnable dans la mesure où la conception, le prototypage et les premières

préséries sont réalisés en interne par la Société, les sous-traitants pouvant ainsi directement commencer la phase de production sans passer par la phase de développement.

Géographiquement, les sous-traitants qui réalisent la majeure partie des produits sont situés en France, dans la région de Montpellier, cette proximité avec la Société facilitant un meilleur contrôle desdits sous-traitants par la Société.

La Société envisage de créer des filiales hors de France afin de disposer de commerciaux qualifiés présents localement sur le terrain et capables d'accompagner les distributeurs. Par le biais de ces filiales, la Société souhaite également développer de nouvelles relations avec des sous-traitants locaux afin de mieux satisfaire la demande de ses clients et distributeurs internationaux. La première filiale est opérationnelle aux Etats-Unis depuis 24 mois, elle ne fait pas appel, à ce stade à des sous-traitants locaux.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle ne rencontrera pas des difficultés à établir des relations de confiance avec ces sous-traitants, ce qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés aux stocks

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine"(fabless), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des stocks est de 1.535 k€, représentant 15,8% du total de bilan. Ce stock est constitué à 69% de matières premières (plastique, cartes électroniques, composants, câbles et piles) et 31% de produits semi-finis et finis.

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis l'origine de la Société, il existe un risque de rupture de stock, en cas notamment de retard d'approvisionnement. Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de fournir les matières premières aux sous-traitants du fait d'une rupture de stocks, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et marketing et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, en cas de forte dépréciation de ses stocks, la Société pourrait être amenée à passer une provision pour dépréciation de stocks significative, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés au réseau de commercialisation

29/38

La stratégie de la Société consiste à s'appuyer sur un réseau de partenaires qualifiés lui permettant d'atteindre un plus grand nombre de clients. Sur l'année 2017, 41% des ventes ont été réalisées par le biais de distributeurs et 59% sont réalisées directement par la Société. Le succès de la commercialisation de la technologie de la Société dépend donc pour partie des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

La Société a en particulier signé le 25 août 2010 un accord de fabrication avec le groupe Thermo Fischer Scientific, le numéro 1 mondial des équipements pour les sciences de la vie concernant le produit Cobalt/Smart-Vue. Aux termes de ce contrat, la Société fournit au groupe Thermo Fischer Scientific certains produits qu'elle fabrique, lesdits produits étant revendus par le groupe Thermo Fisher Scientific à ses clients sous sa propre marque. La Société a consenti au groupe Thermo Fisher Scientific une exclusivité mondiale (à l'exclusion de la France) sur les marchés pharmaceutiques, des hôpitaux et cliniques, des équipements de laboratoires et de sciences de la vie.



Au titre de l'année 2017, la part du chiffre d'affaires résultant du partenariat avec le groupe Thermo Fischer Scientific est d'environ 29% à l'échelle du groupe. Au titre de l'exercice précédent, le groupe Thermo Fischer Scientific représentait 28% du chiffre d'affaires.

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour couvrir l'ensemble des pays présentant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial des produits de la Société. Bien qu'attentive à la structure financière de ces distributeurs qui sont dans leur immense majorité des acteurs économiques de premier plan, la Société ne peut se prévaloir de leur solvabilité.

Le succès mitigé ou l'échec de ces partenariats pourraient, d'une part, limiter la croissance de la Société dans certaines zones géographiques et, d'autre part, la contraindre à réaliser des investissements commerciaux ou financiers non prévus susceptibles d'affecter de manière défavorable ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risque lié à la concurrence

Bien que la Société n'ait pas identifié de concurrent direct « *pure player* » sur l'ensemble de ses marchés actuels ou cibles, les produits développés par la Société se positionnent sur des marchés sur lesquels existent de nombreuses solutions alternatives (capteurs et/ou des systèmes de contrôle de paramètres physiques). La Société se trouve ainsi régulièrement en compétition lors d'appels d'offres avec les sociétés proposant ces produits.

Malgré l'absence de solutions concurrentes aussi performantes que les produits développés par la Société et de concurrent direct « *pure player* », des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité de la Société à commercialiser ses produits avec succès.

Les concurrents de la Société pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces et/ou moins coûteuses que celles développées par la Société, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants de la Société.

Malgré les efforts de la Société pour préserver son positionnement et en particulier pour continuer à améliorer la qualité et le caractère innovant de son offre, la pression concurrentielle pourrait à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Pour répondre à ce risque la Société a mis en place depuis plusieurs années une politique de R&D intense qui se traduit par une forte politique d'innovation.

Risques liés à la clientèle de la Société

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut ni garantir la pérennité des accords avec ses partenaires ni la réalisation de leurs objectifs de ventes de produits.

Hormis la part représentée par le groupe Thermo Fisher Scientific dans le chiffre d'affaires de la Société, les revenus de la Société sont répartis sur un grand nombre de clients. Ainsi, au cours de l'année 2017, les 5 premiers clients représentent 42,1% du chiffre d'affaires et les 10 premiers 46,1% du chiffre d'affaires.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'année 2017, les trois premiers clients sont des distributeurs ayant eux-mêmes réalisés leur chiffre d'affaires auprès de nombreux clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 1.1.6 « Risques liés au réseau de commercialisation » du présent document).

La perte d'un client important (notamment Thermo Fisher Scientific), une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un ou plusieurs d'entre eux pourraient



avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

6.2 RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Risque de dépendance à l'égard des dirigeants "hommes clés"

Le capital humain est un des facteurs essentiels de la pérennité et du développement de la Société. Le succès de la Société dépend notamment de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique. Laurent Rousseau, fondateur, actionnaire majoritaire et actuel dirigeant de la Société bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel la Société exerce son activité.

Depuis la création de la Société, Laurent Rousseau a su s'entourer d'une équipe aux compétences variées permettant de limiter la dépendance de la Société à des individualités. Depuis vingt-quatre mois cette politique a été intensifiée mais il reste très difficile pour la société d'attirer des profils de très haut niveau notamment sur les fonctions commerciales.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés de la Société pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir par conséquent un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à mettre en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (clauses de non-concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité) et des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les assemblées générales du 27 novembre 2015 et du 09 décembre 2016 ont approuvé plusieurs résolutions mettant en place des délégations financières autorisant l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est précisé que la dilution potentielle maximum résultant de la mise en place de ces plans est de 7,6% au 31 décembre 2017.

31/38 Les conseils d'administration du 3 décembre 2014 puis du 9 décembre 2016 ont par ailleurs décidé l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital aux termes des résolutions susmentionnées et d'autres résolutions antérieures devenues caduques. Au 31 décembre 2017 et après prise en compte des valeurs mobilières devenues caduques, la dilution potentielle résultant de l'attribution de ces valeurs mobilières donnant accès au capital est de 6,6%.

Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, sera amenée à recruter de nouveaux cadres et du personnel expérimenté. La Société pourrait éprouver des difficultés à attirer de tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

Risques liés à la gestion de la croissance

Compte tenu de son plan de développement, la Société a été obligée d'adapter sa structure organisationnelle, ce qui a fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société a notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés qualifiés croissant ;



- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- gérer la sous-traitance d'une production accrue de ses produits ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer cette croissance ou la survenance de difficultés rencontrées pendant cette expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risque de difficultés dans l'intégration d'éventuelles acquisitions

Afin d'accélérer sa stratégie de développement, la Société pourrait envisager de réaliser des opérations de croissance externes en fonction des opportunités qui se présenteront à elle.

Aucune garantie ne peut cependant être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les entreprises ou technologies acquises, tout en maintenant de bonnes relations avec le personnel des entités ainsi acquises et en dégagant des synergies créatrices de valeur. De telles opérations impliquent par ailleurs un certain nombre de risques liés à l'impossibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations. Enfin, la Société pourrait avoir à financer une partie de ces acquisitions ou investissements en contractant des emprunts ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer des restrictions ou avoir un effet dilutif pour les actionnaires de la Société.

D'éventuelles difficultés dans l'intégration de futures acquisitions pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

6.3 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et fiscaux et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (e.g. autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance. La Société ne peut cependant exclure le fait que les autorités compétentes considèrent que la Société n'est pas en conformité avec toute loi ou réglementation en vigueur en France et dans les autres pays dans lesquels la Société conduit ses activités.

32/38 En cas de procédures engagées par les autorités compétentes, la défense de la Société lors de ces procédures pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. Toute condamnation de la Société à l'issue de telles procédures, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société

La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

La Société s'appuie entre autre, pour protéger ses produits innovants et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des demandes de brevets, des marques et des demandes de marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire, protégés par des accords de

confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

En 2003, la Société a initié une stratégie de dépôt de brevets, en procédant au dépôt de la demande de brevet du Cobalt I. La Société ayant volontairement cessé de payer les frais de maintien de ce brevet, celui-ci a expiré.

En 2014, la Société a décidé de réactiver une politique plus offensive de dépôt de brevets. Ainsi, deux demandes de brevets ont été déposés au cours du mois de novembre 2014 :

- l'un relatif à un dispositif connecté sécurisé et procédé de sécurisation d'un dispositif connecté applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits ;
- l'autre relatif à un procédé de gestion d'un dispositif connecté lors d'une phase de transport, et dispositif connecté mettant en œuvre un tel procédé applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits.

Au regard des coûts d'instructions de ces dossiers et face à l'incertitude d'obtention des brevets *in fine*, la Société n'a pas souhaité poursuivre l'instruction de ces demandes et n'a pas déposé de nouvelle demande de brevet depuis cette période.

La Société dépose par ailleurs régulièrement des marques. Ces marques sont enregistrées ou en cours d'examen et n'ont pas fait l'objet de litige. A l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de marques actuellement en cours d'examen/d'enregistrement.

De plus, la délivrance d'une marque n'en garantit pas sa validité, ni son opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des demandes de brevet, marques ou demandes de marques de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur ses demandes de brevets, ses marques et ses demandes de marques pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes d'enregistrement de marques de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de marques ; et
- les marques délivrés à la Société ne seront pas contestés ou invalidés.

Le caractère exclusif conféré par les droits de propriété intellectuelle à la Société pourrait ainsi être contourné par des tiers/concurrents de la Société.

33/38

La Société ne peut pas garantir que sa technologie et les produits développés à partir de sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés ou contournés par ces derniers. En effet, dans les contrats conclus par la Société, celle-ci peut être amenée à fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, sa technologie ou ses produits.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clef de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci et elle s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine :



- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés ou contournés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits semblables à ceux de la Société ;
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société ;
- que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

Il ne peut être exclu que la Société intente ou fasse l'objet d'actions judiciaires.

La Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets antérieurs appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre.

Les noms de domaine de la Société pourraient également faire l'objet, de la part d'un tiers qui aurait des droits de marques antérieurs, d'une procédure UDRP* (*Uniform Dispute Resolution Policy*) ou d'une action en contrefaçon. A ce jour, aucune action de cette nature n'a été entreprise par un tiers, ce qui permet de considérer que les risques sont limités.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont pas des brevets ou des marques appartenant à des tiers ou que la Société n'intentera pas de contentieux judiciaire afin de faire valoir le monopole conféré par ses marques, ses brevets ou ses noms de domaine en justice.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire

Si la Société veille à assurer la confidentialité de ses informations et son savoir-faire, notamment au moyen de clauses insérées dans les contrats la liant à des tiers, elle ne peut garantir pour autant l'absence de violation de cette obligation de confidentialité par ses cocontractants.

De même, si la Société protège ses droits de propriété intellectuelle, intimement liés à son-savoir-faire, notamment au moyen d'une protection physique, elle ne peut garantir que ses droits et son savoir-faire ne feront pas l'objet d'une violation, d'une usurpation ou d'un contournement par des tiers.

34/38 Risques liés à l'environnement réglementaire

La Société doit adapter ses produits aux normes internationales applicables à chacun de ses clients.

L'homologation radiofréquence selon les normes en vigueur dans chaque pays est un préalable à toute vente dans le pays concerné. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique exigent la qualification par la *Federal Communications Commission* (FCC) des moyens de communication radio, le Canada exige l'homologation IC (Industrie Canada) et la Chine, l'Inde et le Brésil ont également leurs propres normes. Quant à l'Europe, les réseaux de capteurs sans fil doivent satisfaire aux exigences de la norme CE. Ces homologations prennent du temps et nécessitent un savoir-faire spécifique et peu répandu. Une homologation d'un produit aux Etats-Unis d'Amérique peut prendre jusqu'à une année.

Les coûts d'homologation des produits sont variables et dépendent de la zone géographique ciblée. Ces coûts peuvent varier de 10 k€ pour la couverture d'un seul pays à 150 k€ pour une couverture au niveau mondial.



Même si, dans le cadre de son activité, la Société essaie d'anticiper l'évolution de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels elle commercialise ou envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir.

De manière générale, les activités, le fonctionnement et les décisions sociales de la Société sont soumis au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation applicables à la Société seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques fiscaux

La Société bénéficie du dispositif du crédit impôt recherche ("CIR"), qui est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises et du dispositif du crédit d'impôt innovation ("CII") pour ses projets innovants. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

Les dépenses ouvrant droit au CIR incluent notamment les salaires et traitements, consommables, prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés), et frais de propriété intellectuelle se rapportant à des projets de recherche et de développement éligibles au régime du CIR.

La Société a depuis sa création fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant notamment sur l'éligibilité des projets de R&D aux dispositifs de CIR et CII, ainsi que sur la justification des dépenses attachées à ces projets. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des dépenses déclarées par la société au titre du CIR et du CII antérieures à l'année 2016 ont été validées et remboursées par l'administration fiscale. Compte tenu du changement de date de clôture les dépenses engagées au titre des années 2016 et 2017 sont en cours de déclaration.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent rapport, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que la Société n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent document de base.

6.4 RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Au 31 décembre 2017, les disponibilités détenues par la Société étaient essentiellement placées en dépôts à terme, rémunérés.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance en associant des augmentations de capital, l'obtention de subventions et d'aides publiques à l'innovation et le recours à de l'endettement bancaire et à l'affacturage. La Société bénéficie également du dispositif fiscal du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Innovation au regard de ses activités de recherche et développement.

En janvier 2015, la Société a notamment réalisé dans le cadre de son introduction en bourse sur le le marché Alternext d'Euronext Paris, une levée de fonds de 8.987.625 euros,



Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette (disponibilités, VMP - endettement bancaire - avances conditionnées) est de 215.367 euros dont :

- 2.290.681 euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement
- 1.970.314 euros d'endettement à long terme (y compris intérêts courus)
- 105.000 euros d'avances conditionnées.

L'endettement bancaire hors intérêts courus s'élève à 1.960.099 euros au 31 décembre 2017 :

Etablissement	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Solde au 31/12/2017 en €
Banque Populaire du Sud	13/06/2013	5 ans	172 000	18 198
Banque Populaire du Sud	05/12/2014	5 ans	270 000	111 475
B.N.P Paribas	17/12/2015	3 ans	90 000	30 425
B.P.I. France	10/11/2015	20 trimestres à compter de mars 2018	1 000 000	1 000 000
B.P.I. France	29/05/2017	20 trimestres à compter de mars 2020	400 000	400 000
B.P.I. France	29/05/2017	20 trimestres à compter de mars 2020	400 000	400 000
TOTAL			2 332 000	1 960 098

Il n'existe pas de conventions financières à respecter par la Société pour l'ensemble de ses contrats de financement. Au regard du retard constaté dans les programmes de R&D des discussions ont en outre été engagées avec Bpifrance pour décaler les échéances du prêt Innovation souscrit en novembre 2015.

Un nantissement sur le fonds de commerce, a été donné en garantie d'un prêt contracté auprès de la Banque Populaire du Sud.

La Société faisait appel à une société d'affacturage depuis plusieurs années, il a été mis fin à ce contrat à la fin de l'année 2016.

La Société bénéficie en outre d'avances conditionnées pour un montant résiduel de 105.000 euros au 31 décembre 2017 (hors assurance Coface) :

en €	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Montant perçu en €	Solde au 31/12/2017
Aide stratégique régionale	25/01/2011	5 ans	300 000	300 000	60 000
Oséo Innovation 3*	24/04/2013	6 ans	150 000	142 500	45 000
TOTAL			450 000	442 500	105 000

Oséo retient 5% des montants accordés à titre de garantie reversés à la fin du contrat lorsque celui-ci est entièrement remboursé.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances pour l'exercice à venir.

6.5 RISQUES DE MARCHE

Risque de taux

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2017, l'ensemble des financements bancaires sont à taux fixes, la Société n'est donc pas sujette à une variation défavorable des taux d'intérêt. Sur ses dépôts à terme, la société reste soumise à un risque de taux limité.

Risque de change

La Société est exposée à un risque de change inhérent à une partie de ses approvisionnements facturés en dollar US.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Aucune couverture n'a été mise en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relativement à ces opérations. A ce stade, la mise en place d'une couverture n'est pas envisagée dans la mesure où le chiffre d'affaires attendu en zone dollar devrait correspondre au poids des achats en dollar et conduire à une position nette quasiment fermée sur cette devise. Cette position pourrait évidemment être revue au regard de l'activité.

Les flux dans d'autres devises ne sont pas significatifs à ce jour.

Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent document, la Société ne détient aucune participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

6.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles ses activités.

Le Société ne peut toutefois garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Les principales polices dont bénéficie à ce jour la Société sont les suivantes, tous les contrats sont renouvelables annuellement par tacite reconduction :



Entité	Police	Assureur	Plafonds de garantie	Échéance
SA et Inc	Responsabilité civile professionnelle exploitation	Zurich	Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutif ou non, confondus : 10.000.000€ par sinistre Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non : 3.000.000 € dont : - Faute inexcusable de l'employeur en France : 1.500.000€ par victime et par année - Biens confiés : 150.000€ - Pollution soudaine et accidentelle y compris sur base named perils aux USA : 1.000.000€ par année - Dommages immatériels non consécutifs : 500.000€ par sinistre	31/12/2018
	Responsabilité civile produits et professionnelle	Zurich	Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : 5.000.000€ dont : - Dommages matériels et immatériels confondus (couverture est accordée aux USA sur base Loss of Use) : 5.000.000€ - Frais de retrait engagés par l'assuré, y compris aux USA : 750.000€ - Frais de dépose-repose engagés par l'Assuré : 500.000€	
Inc	CGL - Commercial General Liability	Zurich	General Aggregate Limit : 2.000.000\$ Products Completed Operations Aggregate : 2.000.000\$ Personnal & Advertising Injury : 1.000.000\$ Each occurrence Limit : 1.000.000\$ Damage to premises You Rent Limit ; Any One Premises : 100.000\$ Medical Expense Limit ; Any One Person : 5.000\$	31/12/2018
Inc	Umbrella	Zurich	Each occurrence : 2.000.000 \$ Aggregate : 2.000.000 \$	31/12/2018
SA	MRI - Multi Risques Industrielle	Generali	Garanties de dommages aux biens : - Bâtiment : * Contenu : 1.560.000 € * Matériel : 600.000 € * Marchandises : 960.000 € - Frais et pertes : 300.000 €	31/12/2018



Pour le conseil d'administration
Le Président

Oceasoft

Exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Oceasoft, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les conséquences de la première application du règlement ANC 2015-05 relative à la comptabilisation du résultat de change sur les créances et dettes commerciales.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 5.3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 25 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Frédérique Doineau



Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 720, rue Louis Lépine
34 000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

1.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 - ACTIF	4
2.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 - PASSIF	5
3.	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	6
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7
5.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
5.1	Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2017	8
5.2	Evènements postérieurs à la clôture	9
5.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
5.3.1	Changement de méthode comptable	9
5.3.2	Immobilisations incorporelles	9
5.3.3	Immobilisations corporelles	10
5.3.4	Immobilisations financières	10
5.3.5	Stocks.....	11
5.3.6	Créances.....	11
5.3.7	Disponibilités	11
5.3.8	Subventions et avances conditionnées	11
5.3.9	Provisions pour risques et charges.....	12
5.3.10	Engagements envers les salariés	12
5.3.11	Opérations en devises	12
5.3.12	Dettes	13
5.3.13	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	13
5.3.14	Crédit d'impôt	13
5.3.15	Résultat par action	14
5.4	Notes relatives au bilan.....	14
5.4.1	Immobilisations incorporelles et amortissements.....	14
5.4.2	Immobilisations corporelles et amortissements	15
5.4.3	Immobilisations financières	15
5.4.4	Stocks et en-cours.....	16
5.4.5	Etat des créances par échéances	16
5.4.6	Produit à recevoir comptabilisés au bilan	17
5.4.7	Autres fonds propres.....	17
5.4.8	Provisions et Dépréciations	18
5.4.9	Dettes financières.....	18
5.4.10	Etat des dettes d'exploitation par échéances	19
5.4.11	Charges à payer	19
5.4.12	Capital social.....	19
5.4.13	Instruments financiers donnant accès au capital	19
5.4.14	Actions Propres.....	20
5.4.15	Variation des capitaux propres	20
5.4.16	Entreprises liées	20
5.5	Notes relatives au compte de résultat	21
5.5.1	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	21
5.5.2	Autres produits.....	21
5.5.3	Charges de personnel	22
5.5.4	Résultat financier	22
5.5.5	Résultat exceptionnel	23
5.5.6	Impôts sur les bénéfices.....	23

5.6	Engagements hors bilan	24
5.7	Effectif moyen	25
5.8	Rémunération des organes de direction.....	25
5.9	Filiales et participations	25
5.10	Honoraires des commissaires aux comptes.....	25

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – ACTIF

Montants exprimés en euros	Brut au 31/12/2017	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2017	Net au 30/06/2016	Variation	
					Abs	%
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	2 774 639	1 832 350	942 290	409 144	533 146	
Concessions, brevets et droits assimilés	410 519	335 423	75 096	177 838	(102 741)	
Fonds commercial	39 907	39 907	-	39 907	(39 907)	
Immobilisations incorporelles en cours	996 262	-	996 262	593 297	402 965	
Immobilisations incorporelles	4 221 327	2 207 679	2 013 648	1 220 185	793 462	65%
Terrains	-	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage	309 170	233 721	75 449	102 821	(27 372)	
Autres immobilisations corporelles	367 555	192 562	174 993	239 103	(64 110)	
Immob. en cours / Avances et acomptes	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	676 725	426 284	250 442	341 924	(91 482)	-27%
Participations et créances rattachées	11 837	-	11 837	11 837	-	
Autres immobilisations financières	251 682	-	251 682	273 685	(22 003)	
Immobilisations financières	263 519	-	263 519	285 522	(22 003)	-8%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 161 571	2 633 963	2 527 608	1 847 631	679 977	37%
Matières premières et autres approv.	1 131 726	93 075	1 038 651	738 227	300 424	
Produits intermédiaires et finis	461 106	-	461 106	309 272	151 834	
Stocks	1 592 832	93 075	1 499 757	1 047 499	452 257	43%
Clients et comptes rattachés	3 113 390	21 596	3 091 794	935 181	2 156 613	
Fournisseurs débiteurs	10 947	-	10 947	23 653	(12 706)	
Personnel	6 424	-	6 424	4 200	2 224	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 099 959	-	1 099 959	795 923	304 036	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	120 114	-	120 114	188 333	(68 220)	
Autres créances	1 080 803	-	1 080 803	488 614	592 190	
Divers	-	-	-	-	-	
Créances	5 431 637	21 596	5 410 041	2 435 903	2 974 138	122%
Valeurs mobilières de placement	2 100 000	-	2 100 000	3 726 396	(1 626 396)	
Disponibilités	190 681	-	190 681	2 856 330	(2 665 650)	
Trésorerie	2 290 681	-	2 290 681	6 582 726	(4 292 045)	-65%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 315 149	114 671	9 200 478	10 066 128	(865 650)	-9%
Charges constatées d'avance	75 552	-	75 552	93 761	(18 209)	
Ecart de conversion - Actif	-	-	-	2 516	(2 516)	
Comptes de régularisation	75 552	-	75 552	96 277	(20 725)	-22%
TOTAL ACTIF	14 552 272	2 748 634	11 803 638	12 010 036	(206 398)	-2%

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – PASSIF

Montants exprimés en euros	31/12/2017	30/06/2016	Variation	
			Abs	%
Capital social ou individuel	289 463	289 463	-	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	8 308 160	8 308 160	-	
Bons de souscription d'actions	1 800	1 800	-	
Réserve légale	15 800	15 800	-	
Autres réserves	890 062	890 062	-	
Report à nouveau	(1 302 194)	(180 729)	(1 121 465)	
Résultat de l'exercice	(1 307 127)	(1 121 465)	(185 662)	
Subventions d'investissement	-	-	-	
Provisions réglementées	-	-	-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 895 964	8 203 090	(1 307 127)	-16%
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	
Avances conditionnées *	105 000	1 255 000	(1 150 000)	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	105 000	1 255 000	(1 150 000)	-92%
Provisions pour risques	29 600	48 114	(18 514)	
Provisions pour charges	288 284	212 824	75 460	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	317 884	260 938	56 946	22%
Emprunts bancaires	1 966 104	345 499	1 620 605	
Découverts et concours bancaires	4 210	-	4 210	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 970 314	345 499	1 624 815	470%
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 024	13 446	(2 422)	-18%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 352 307	885 679	466 629	53%
Personnel	260 880	381 347	(120 468)	
Organismes sociaux	358 976	279 194	79 781	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	203 990	174 243	29 747	
Autres dettes fiscales et sociales	51 543	61 900	(10 357)	
Dettes fiscales et sociales	875 388	896 684	(21 296)	-2%
Autres dettes	154 879	21 911	132 968	
Produits constatés d'avance	111 918	127 790	(15 872)	
TOTAL DETTES	4 475 830	2 291 008	2 184 822	95%
Ecart de conversion - Passif	8 960	-	8 960	
TOTAL PASSIF	11 803 638	12 010 036	(206 398)	-2%

* Le financement de 1 M€ contracté auprès de la BPI le 10 novembre 2015 a fait l'objet d'un reclassement du poste « Avances conditionnées » au poste « Emprunts bancaires » à la date de clôture de l'exercice conformément au PCG.

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

Montants exprimés en euros	du 01/07/2016	du 01/07/2015	Variation	
	au 31/12/2017	au 30/06/2016	Abs.	%
	18 mois	12 mois		
Ventes de biens	7 283 814	3 811 070	3 472 744	
Prestations de services	3 865 521	2 288 230	1 577 291	
Chiffre d'affaires net	11 149 335	6 099 299	5 050 035	83%
Production immobilisée	1 208 098	507 707	700 391	
Subventions d'exploitation	12 217	705	11 512	
Reprises sur provisions et transferts de charges	124 584	91 786	32 798	
Autres produits	16 990	1 904	15 085	
Total Produits d'exploitation	12 511 224	6 701 402	5 809 822	87%
Achats de marchandises	34 839	19 475	15 365	
Achats de matières premières	3 258 811	1 594 800	1 664 011	
Variation de stock	(494 096)	17 199	(511 295)	
Marge brute hors sous-traitance	8 349 781	4 467 826	3 881 955	87%
Autres achats et charges externes	4 011 215	2 151 367	1 859 848	
Impôts, taxes et vers. assim.	223 212	142 021	81 192	
Salaires et Traitements	4 423 822	2 297 402	2 126 421	
Charges sociales	1 852 496	982 523	869 973	
Amortissements et provisions	988 304	649 526	338 778	
Autres charges	77 377	14 417	62 960	
Résultat d'exploitation	(1 864 757)	(1 167 328)	(697 428)	-60%
Produits financiers	101 898	28 152	73 745	
Charges financières	136 687	120 355	16 331	
Résultat financier	(34 789)	(92 203)	57 414	62%
Résultat courant	(1 899 546)	(1 259 531)	(640 014)	ns
Produits exceptionnels	23 431	62 658	(39 227)	
Charges exceptionnelles	34 053	49 130	(15 077)	
Résultat exceptionnel	(10 622)	13 528	(24 150)	ns
Impôts sur les bénéfices	(603 041)	(124 539)	(478 502)	
Résultat de l'exercice	(1 307 127)	(1 121 465)	(185 662)	-17%
Nombre d'actions	2 894 625	2 894 625		
Résultat par action	(0)	(0)		
Nombre d'actions potentielles	3 075 625	3 076 625		
Résultat dilué par action	(0)	(0)		

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Montants exprimés en euros	du 01/07/2016 au 31/12/2017 18 mois	du 01/07/2015 au 30/06/2016 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(1 864 757)	(1 167 328)
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	919 421	562 238
= Résultat brut d'exploitation	(945 335)	(605 090)
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks	(452 257)	42 415
- Variation des créances d'exploitation	(2 651 892)	(491 293)
+ Variation des dettes d'exploitation	562 429	449 644
= Flux net de trésorerie d'exploitation	(3 487 056)	(604 325)
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	(123 406)	(65 047)
+ Produits financiers	7 699	19 267
+/- Impôts sur les sociétés	444 656	76 718
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	(23 633)	(29 667)
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	23 431	-
- Variation des autres créances liées à l'activité	-	(92 679)
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-	-
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(3 158 309)	(695 733)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(72 638)	(60 500)
- Immobilisation de frais de R&D	(1 416 259)	(538 402)
- Acquisition d'immobilisations corporelles	(60 033)	(310 337)
+ Cessions d'immobilisations	-	1 444
+/- Variations des immobilisations financières	(31 436)	(44 508)
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1 580 366)	(952 303)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
+ BSA exercés	-	1 800
- Frais d'introduction en bourse	-	-
- Dividendes versés	-	-
+ Emissions d'emprunts	800 000	1 090 000
- Remboursements d'emprunts	(328 582)	(282 941)
+/- Variation des comptes courants d'associés	(2 422)	6 963
+ Subventions d'investissements reçues	-	-
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	(25 724)	(42 611)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	443 271	773 211
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	(4 295 403)	(874 825)
+ Trésorerie d'ouverture	6 581 874	7 456 699
= Trésorerie de clôture	2 286 471	6 581 874

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

La Société conçoit, développe et commercialise des solutions de surveillance de la température et d'autres paramètres physiques. Ces solutions connectées assurent une traçabilité conforme et continue pour les secteurs des sciences de la vie, de l'industrie pharmaceutique, de l'agro-alimentaire, de la logistique et du transport.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- **Modification de la date de clôture des comptes :**

L'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a décidé dans sa première résolution de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer au 31 décembre de chaque année. En conséquence l'exercice relatif aux présents états financiers ouvert le 1er juillet 2016 et clos le 31 décembre 2017 a une durée de 18 mois.

- **Nouveaux recrutements :**

La Société a poursuivi au cours de l'exercice sa stratégie de renforcement des équipes, notamment avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Juridique et Financier, le développement de ses équipes marketing (un chargé de marketing digital et une chargée de contenu marketing) et Recherche & Développement dont l'effectif est passé de 14 à 20 personnes sur la période. L'effectif moyen de la société est ainsi passé de 55 à 74 personnes.

- **Cessation du contrat d'affacturage :**

En novembre 2016 la Société a décidé d'arrêter de céder ses créances clients au factor. Cette réorganisation a conduit à l'internalisation du processus de collection des créances dans le but d'améliorer la satisfaction client, et de bénéficier de l'économie des frais liés au contrat d'affacturage antérieurement souscrit.

- **Dénouement du contrôle fiscal :**

L'administration fiscale a engagé à compter du 14 décembre 2015 une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos au 30 juin 2013, 30 juin 2014 et 30 juin 2015, vérification étendue jusqu'au 31 octobre 2015 en matière de TVA. Cette procédure s'est terminée en date du 8 juillet 2016 et une proposition de rectification a été reçue le même jour.

L'administration a conclu à la non éligibilité au Crédit Impôt Recherche d'un projet de R&D réalisé en 2012 et imputé sur l'IS de l'exercice clos le 30 juin 2013. Le montant de la correction associée s'élève à 33.968 € dont 2.953 € d'intérêt de retard et avait été comptabilisée au 30 juin 2016 dans la rubrique impôts sur les bénéfices.

Après cette correction, plus aucun litige n'existe entre la société et l'administration sur le Crédit Impôt Recherche dont l'ensemble des déclarations a fait l'objet d'une vérification jusqu'à l'année civile 2014 incluse.

Postérieurement à cette vérification, l'administration a débloqué le remboursement des CIR 2011 à 2014 qui étaient pendants.

Aucun autre point n'a été soulevé dans la proposition de rectification.

5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler.

5.3 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

5.3.1 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

9/25

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change est dorénavant enregistré en résultat d'exploitation dès lors qu'il émane d'une dette ou d'une créance commerciale.

Au 31 décembre 2017, les gains de change d'exploitation s'élèvent à 41 k€ et les pertes de changes s'élèvent à 16 k€.

5.3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- ▶ La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.

- ▶ La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre.
- ▶ La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- ▶ La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- ▶ Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- ▶ Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

5.3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- ▶ Matériel et outillage industriel de 3 à 5 ans
- ▶ Installations générales, agencements de 3 à 5 ans
- ▶ Matériel de bureau et informatique 3 ans
- ▶ Matériel affecté à la R&D 3 ans
- ▶ Mobilier de bureau 5 ans

5.3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

5.3.5 STOCKS

Matières premières et consommables de production

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et les charges de production.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et, si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

5.3.6 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les conditions générales de vente garantissent à la Société la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues. Par conséquent, les créances figurant au poste "Créances clients" et résultant de la vente de biens sont assorties de cette garantie.

5.3.7 DISPONIBILITES

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provisions le cas échéant.

5.3.8 SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

11/25

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

5.3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

La Société comptabilise une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

5.3.10 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application d'accords d'entreprise ou de conventions collectives des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

Oceasoft utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La Société a retenu, dans l'évaluation de ses engagements de retraite au 31 décembre 2017, les hypothèses suivantes :

- ▶ Taux moyen de rotation du personnel : 4.67% conforme au taux historique des 3 dernières années ;
- ▶ Taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 2% et 5% en fonction des catégories de salariés ;
- ▶ Taux de charges sociales patronales de 45,36% pour les cadres et de 39,7% pour les non-cadres ;
- ▶ Âge de départ en retraite compris entre 62 et 63 ans ;
- ▶ Taux d'actualisation de 1.58% ;
- ▶ Table de mortalité : INSEE 2017.

12/25

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

5.3.11 OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

La Société n'ayant pas eu recours à des instruments financiers à terme ou à des opérations de couverture, il n'existe pas d'incidence significative sur les comptes.

5.3.12 DETTES

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

5.3.13 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus de la société résultent :

- ▶ De ventes de produits et de logiciels
- ▶ De prestations de services
- ▶ De contrats de maintenance
- ▶ De management fees

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations.

Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis sur toute la durée du contrat.

5.3.14 CREDIT D'IMPOT

13/25

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier des crédits d'impôt recherche et innovation. Ces crédits d'impôts sont déterminés conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt prospection commerciale dans le cadre de l'expansion de son activité à l'international.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

5.3.15 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions potentiellement en circulation en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital actifs à la date de clôture.

5.4 NOTES RELATIVES AU BILAN

5.4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Montants exprimés en euros	30/06/2016	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2017
Fonds commercial	39 907	-	-	-	39 907
Frais de R&D	1 759 208	459 415	556 019	-	2 774 642
Autres immobilisations incorporelles	386 004	72 638	-	(48 122)	410 520
Immobilisation en cours	593 295	956 844	(553 879)	-	996 260
TOTAL VALEURS BRUTES	2 778 414	1 488 897	2 140	(48 122)	4 221 329
Fonds commercial	-	(39 907)	-	-	(39 907)
Frais de R&D	(1 350 063)	(480 147)	(2 140)	-	(1 832 350)
Autres immobilisations incorporelles	(208 166)	(165 259)	-	38 002	(335 423)
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	(1 558 229)	(645 406)	(2 140)	38 002	(2 207 680)
TOTAL VALEURS NETTES	1 220 185	843 491	-	(10 120)	2 013 649

Les frais de R&D capitalisés font l'objet d'un suivi par projet et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC.

Lorsque les projets sont en cours de développement et qu'ils ne font pas l'objet d'une commercialisation ils sont comptabilisés en immobilisation en cours. A l'issue de la phase de développement marquée par la libération du « projet » par le département R&D qui permet la mise en commercialisation les montants activés sont basculés dans le poste « Frais de R&D » et font l'objet d'un amortissement sur quatre ans.

Les sorties de l'exercice correspondent aux projets anciens qui ne sont plus exploités et/ou ne sont plus commercialisés.

14/25

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées d'une licence d'exploitation élargi d'un protocole radio signé en octobre 2014 pour 250 k€, des frais d'implémentation d'un nouvel ERP (acquisition de l'exercice pour un montant de 47 k€) et de logiciels divers, amortis sur 3 ans.

Le fonds de commerce apporté lors de la création de la Société et composé d'un nom commercial, d'une clientèle, de l'achalandage et des droits sur un logiciel qui n'est plus utilisé ni commercialisé a été intégralement déprécié sur l'exercice.

5.4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Montants exprimés en euros	30/06/2016	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2017
Matériel industriel	196 434	15 137	-	(4 855)	206 716
Outils industriels	91 495	10 960	-	-	102 455
Installations générales	187 729	2 381	-	(371)	189 739
Matériel de bureau et informatique	21 187	10 284	-	(3 476)	27 995
Matériel affecté à la R&D	58 811	12 418	(2 140)	(11 076)	58 013
Mobilier	82 955	8 853	-	-	91 808
TOTAL VALEURS BRUTES	638 611	60 033	(2 140)	(19 778)	676 726
Matériel industriel	(120 781)	(36 722)	-	4 733	(152 770)
Outils industriels	(64 326)	(16 746)	-	-	(81 073)
Installations générales	(30 578)	(55 090)	-	371	(85 297)
Matériel de bureau et informatique	(17 607)	(5 895)	-	3 476	(20 026)
Matériel affecté à la R&D	(46 728)	(12 407)	2 140	10 776	(46 218)
Mobilier	(16 667)	(24 354)	-	-	(41 021)
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	(296 687)	(151 215)	2 140	19 357	(426 405)
TOTAL VALEURS NETTES	341 924	(91 182)	-	(421)	250 321

Les variations de l'exercice n'appellent pas de commentaires particuliers et résultent essentiellement de l'acquisition et du renouvellement de matériel divers nécessaires au bon fonctionnement des différents départements de la société.

5.4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montants exprimés en euros	30/06/2016	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	31/12/2017
Titres de participation	11 837	-	-	11 837
Dépôts et cautionnements versés	113 776	-	(17 279)	96 497
Autres immobilisations financières	169 341	33 918	(48 075)	155 186
TOTAL VALEURS BRUTES	294 954	33 918	(65 354)	263 519
TOTAL DEPRECIATIONS	(9 433)	-	9 433	-
TOTAL VALEURS NETTES	285 522	33 918	(55 921)	263 518

15/25 Les titres de participation correspondent essentiellement aux titres d'Oceasoftware Inc.

Les dépôts et cautionnements sont composés :

- Des retenues de garanties relatives aux avances conditionnées consenties par la BPI pour un montant de 58 k€
- Des cautions diverses notamment liées au contrat de location des locaux pour un montant de 38 k€

Les sommes mises à disposition de la société de bourse Portzamparc, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2017 ces sommes s'élevaient à 155 k€ et étaient constitués de 14.430 titres et de 59.332 euros en cash. Les gains et pertes enregistrés dans le cadre de ce contrat sont comptabilisés dans le résultat financier. La provision de 9 k€ correspondant à l'écart entre le prix d'acquisition des titres détenus à la clôture dans le cadre du contrat et leur valeur d'inventaire a été reprise au 31 décembre 2017.

5.4.4 STOCKS ET EN-COURS

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2017	30/06/2016	Variation de l'exercice
Matières premières	1 118 029	777 989	340 039
Emballages	13 697	11 474	2 223
Produits semi-finis	366 241	259 010	107 231
Produits finis	94 865	50 262	44 603
VALEURS BRUTES	1 592 832	1 098 735	494 097
Matières premières	(93 075)	(51 236)	(41 839)
Produits finis	-	-	-
DEPRECIATIONS	(93 075)	(51 236)	(41 839)
VALEURS NETTES	1 499 757	1 047 499	452 258

Le stock est essentiellement constitué des divers composants nécessaires à l'assemblage des produits finis et de produits finis.

La provision sur stocks correspond à du stock obsolète pour un montant de 93 k€. Cette provision est déterminée au cas par cas en fonction du degré d'obsolescence des pièces.

5.4.5 ETAT DES CREANCES PAR ECHEANCES

CRÉANCES ACTIF IMMOBILISE	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
<i>Montants exprimés en euros</i>			
Dépôts et cautionnements versés	96 497	-	96 497
Autres immobilisations financières	167 022	-	167 022
TOTAL	263 519	-	263 519
CRÉANCES ACTIF CIRCULANT	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
<i>Montants exprimés en euros</i>			
Clients et comptes rattachés	3 113 390	3 113 390	-
Fournisseurs débiteurs	3 262	3 262	-
Personnel	6 424	6 424	-
Etat, impôts et taxes	1 220 073	1 035 924	184 149
Débiteurs divers	1 080 803	1 080 803	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	7 685	7 685	-
Charges constatées d'avance	75 552	75 552	-
TOTAL	5 507 189	5 323 040	184 149
TOTAL DES CREANCES	5 770 708	5 323 040	447 668

Le poste « Etat, impôts et taxes » correspond essentiellement à différentes créances détenues sur l'administration fiscale :

- ▶ Crédit d'Impôt Recherche des années civiles 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 499 k€
- ▶ Crédit d'Impôt Innovation des années civiles 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 160 k€
- ▶ Crédit d'Impôt Prospection Commerciale des années civiles 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 80k€
- ▶ Créance de Carry-Back attachée à l'exercice clos le 30 juin 2015 pour un montant de 184 k€
- ▶ Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi des années civiles 2016 et 2017 pour un montant de 177 k€

Le poste débiteurs divers correspond à hauteur de 1.071 k€ aux avances en compte courant réalisées auprès de la filiale Oceasoft Inc. afin de financer le démarrage de son activité.

5.4.6 PRODUIT A RECEVOIR COMPTABILISES AU BILAN

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2017	30/06/2016
Créances clients et comptes rattachés	93 191	200 666
Fournisseurs débiteurs	3 262	20 780
Créances sur l'Etat (CIR, CII, CICE)	915 810	219 227
Autres créances	-	5 387
Carry back	184 149	184 149
Intérêts bancaires	-	627
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 196 412	630 836

5.4.7 AUTRES FONDS PROPRES

Les « Autres fonds propres » d'un montant de 105.000 euros au 31 décembre 2017, sont constitués exclusivement d'avances conditionnés.

5.4.8 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

PROMIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS	30/06/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2017
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Sur stocks	51 236	41 839	-	93 075
Sur créances clients	21 579	12 632	(12 615)	21 596
Sur valeurs mobilières de placement	68 969	-	(68 969)	-
TOTAL	141 785	54 471	(81 584)	114 671

PROMIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30/06/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2017
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Sur garanties données aux clients	12 167	16 845	(14 412)	14 600
Sur Indemnités de Départ en Retraite	212 824	75 460	-	288 284
Pour risques	33 431	5 000	(23 431)	15 000
Sur écart de conversion actif	2 516	1 475	(3 991)	-
TOTAL	260 938	98 780	(41 834)	317 884
Dont dotations et reprises d'exploitation		98 780	(14 412)	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	(23 431)	

Les provisions relatives aux actifs circulants et aux IDR résultent de l'application des règles et méthodes comptables telles que décrites au paragraphe 5.3.

La provision pour risques fait suite à un litige prud'homal, son montant correspond à la meilleure estimation possible du risque financier à la date de clôture.

La reprise comptabilisée au cours de l'exercice résulte de la résolution d'un litige commercial avec un tiers. La résolution de ce litige est sans impact sur le résultat net de l'exercice la provision ayant été consommée dans son intégralité.

5.4.9 DETTES FINANCIERES

DETTES FINANCIERES	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Avances conditionnées*	105 000	90 000	15 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
• à moins de 1 an, à l'origine	-	-	-	-
• à plus de 1 an, à l'origine	1 960 099	304 957	1 335 142	320 000
Découvert bancaires	4 210	4 210	-	-
Intérêts courus sur emprunts et avances	5 318	5 318	-	-
Intérêts courus sur commissions bancaires	688	688	-	-
TOTAL	2 075 314	405 172	1 350 142	320 000

VARIATION DES DETTES FINANCIERES	30/06/2016	Nouveaux emprunts	Reclassements	Remboursements	31/12/2017
<i>Montants exprimés en euros</i>					
Avances conditionnées	1 255 000		(1 000 000)	150 000	105 000
Emprunts bancaires	338 681	800 000	1 000 000	178 582	1 960 099
TOTAL	1 593 681	800 000	-	328 582	2 065 099

* Le financement de 1 M€ contracté auprès de la BPI le 10 novembre 2015 à fait l'objet d'un reclassement du poste « Avances conditionnées » au poste « Emprunts bancaires » à la date de clôture de l'exercice conformément au PCG.

5.4.10 ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION PAR ECHEANCES

DETTE D'EXPLOITATION	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 352 307	1 352 307	-	-
Clients avances et acomptes perçus	152 042	152 042	-	-
Dettes fiscales et sociales	875 388	875 388	-	-
Groupe et associés	11 024	11 024	-	-
Autres dettes	2 837	2 837	-	-
Produits constatés d'avance	111 918	111 918	-	-
TOTAL	2 505 516	2 505 516	-	-
TOTAL DETTES	4 580 830	2 910 688	1 350 142	320 000

5.4.11 CHARGES A PAYER

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2017	30/06/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	316 766	83 127
Clients créditeurs	-	1 293
Dettes fiscales et sociales	480 671	299 765
Intérêts courus sur découvert	688	852
Intérêts courus sur emprunt	5 318	5 966
TOTAL CHARGES A PAYER	803 443	391 003

5.4.12 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 289.462,50 € au 31 décembre 2017 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

5.4.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL

19/25

Dans le cadre d'une politique de motivation des principaux cadres du groupe, Oceasoft SA a consenti des stock-options à certains de ses salariés.

Le tableau ci-après résume les options de souscriptions et les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2017. 20.000 options ont été acquises au cours de l'exercice dont 10.000 ont été annulées suite à la sortie du périmètre d'éligibilité d'un titulaire, ces options n'ont pas été réaffectées à ce jour.

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribuées	Prix d'exercice (€)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
OSA 2016	CA du 09/12/2016	10 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

Aucune levée d'options ou de bons n'a été réalisée au cours de l'exercice et depuis la clôture.

Sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2017, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice, et sur la base de la situation nette au 31 décembre 2017, le montant des capitaux propres par action passerait de 2,38 euros à 2,23 euros.

5.4.14 ACTIONS PROPRES

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec Portzamparc Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 k€. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 58.498 actions ont été achetées au cours moyen 6.13 euros par action, et 64.498 actions ont été vendues au cours moyen de 6.08 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Les actions détenues au travers de ce contrat sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 14.430 actions au 31 décembre 2017. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 95.852 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 6.65 euros.

5.4.15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants exprimés en euros	Capital social	Primes émission	BSA	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE AU 30/06/2016	289 463	8 308 160	1 800	905 862	(180 729)	(1 121 465)	8 203 090
Affectation du résultat 2015-2016					(1 121 465)	1 121 465	-
Résultat de l'exercice						(1 307 127)	(1 307 127)
SOLDE AU 31/12/2017	289 463	8 308 160	1 800	905 862	(1 302 194)	(1 307 127)	6 895 964

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016 a été affecté au report à nouveau conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2016.

5.4.16 ENTREPRISES LIEES

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	2016/2017	2015/2016
<i>Montants exprimés en euros</i>		
POSTES DU BILAN (VALEURS BRUTES)		
Participations	8 837	8 837
Créances clients et comptes rattachés	1 582 337	91 653
Autres créances	1 070 994	321 340
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	1 879 523	91 653

Les éléments concernant les entreprises liées concernent la filiale OCEASOFT INC.

5.5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Ventes France	2 080 887	1 522 865	1 193 184
Prestations France	3 108 224	1 534 653	1 542 993
Ports France	65 974	40 818	35 551
Rabais, remises, ristournes accordées France	(426 237)		
Total France	4 828 847	3 098 336	2 771 728
Ventes C.E. (hors France)	851 675	482 577	730 019
Prestations / C.E.	123 114	133 993	100 404
Ports / C.E.	2 129	4 909	4 586
Rabais, remises, ristournes accordées C.E.	(11 256)		
Total / C.E.	965 661	621 479	835 009
Ventes hors C.E.	4 820 102	1 805 627	1 510 224
Prestations hors C.E.	556 387	569 010	62 849
Ports hors C.E.	9 694	4 847	2 889
Rabais, remises, ristournes accordées hors C.E.	(31 356)		
Total hors C.E.	5 354 826	2 379 484	1 575 962
Total Export	6 320 488	3 000 963	2 410 971
TOTAL	11 149 335	6 099 299	5 509 307

5.5.2 AUTRES PRODUITS

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2016/2017	2015/2016
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Transferts de charge	97 557	51 293
Autres produits	16 990	1 904
TOTAL AUTRES PRODUITS	114 547	53 197

21/25 *Transfert de charges*

Les transferts de charges résultent des avantages en nature accordés (voiture de fonction et téléphone portable) au personnel, du remboursement d'indemnités journalières de la CPAM et de la refacturation des frais de formation pris en charge par l'OPCA.

5.5.3 CHARGES DE PERSONNEL

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016/2017	2015/2016
Salaires et traitements	4 423 822	2 297 402
Charges sociales	1 852 496	982 523
TOTAL	6 276 319	3 279 925

L'entreprise bénéficie du CICE sur une partie des rémunérations qu'elle verse. Pour sa comptabilisation, la méthode recommandée par l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013 a été retenue, à savoir en déduction des charges de personnel par l'utilisation d'un sous compte 649.

Au 31 décembre 2017, la Société a comptabilisé un CICE de 146 k€ en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité. En particulier, les actions suivantes ont été réalisées par la société au cours de l'exercice :

- ▶ Formation des personnels
- ▶ Efforts de recherche et d'innovation
- ▶ Prospection de nouveaux marchés

5.5.4 RESULTAT FINANCIER

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016/2017	2015/2016
Gains de change	-	2 960
Produits de cession des dépôts à terme	-	12 861
Autres produits financiers	7 699	3 447
Reprise de provision pour dépréciation	94 199	8 885
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	101 898	28 153
Intérêts sur comptes bancaires	13 284	541
Intérêts des emprunts	44 243	31 082
Pertes de change	-	6 742
Autres charges financières	65 879	26 683
Provision pour dépréciation financière	13 281	55 308
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	136 687	120 355
RESULTAT FINANCIER	(34 789)	(92 203)

5.5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Montants exprimés en euros	2016/2017	2015/2016
Produits de cession des éléments d'actif cédés	-	1 444
Reprises exceptionnelles sur provisions	23 431	61 214
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 431	62 658
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	23 633	29 667
VNC des éléments d'actif cédés	10 420	19 463
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 053	173 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 622)	13 528

La reprise de provision résulte de la fin du litige commercial avec un tiers. Pour mémoire, la résolution de ce litige est sans impact sur le résultat net de l'exercice.

5.5.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La perte fiscale de l'exercice s'élève à 1 929 k€ et aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée. La société dispose d'une créance de carry-back s'élevant à 184 k€ consécutive à la perte de l'exercice clos le 30 juin 2015 comptabilisée dans le poste « Etat, impôt sur les bénéfices » et d'un déficit reportable en avant d'un montant de 3 724k€ composé de la perte fiscale de l'exercice et du reliquat du déficit antérieur non imputé au carry-back.

L'entreprise bénéficie de financements pour ses projets de recherche et de développement à travers le dispositif du crédit impôt recherche, et pour ses projets innovants à travers le dispositif du crédit d'impôt innovation.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice 2016/2017 de 18 mois, un crédit d'impôt de 523 k€ (CIR + CII). La société a également bénéficié d'un Crédit d'Impôt Prospection Commerciale pour les années 2016 et 2017 pour un montant de 80 k€ entièrement comptabilisé sur l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2017.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

23/25

Montants exprimés en euros	Résultat avant impôt	impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(1 899 546)	-	(1 899 546)
Résultat exceptionnel	(10 622)	-	(10 622)
Crédits d'impôts	-	603 041	603 041
* Dont ajustements CIR 2015		15 665	
* Dont ajustements CII 2015		2 316	
TOTAL	(1 910 168)	603 041	(1 307 127)

Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissement et d'allègements de la dette future d'impôt

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2017	
	Bases	
Provisions réglementées	-	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	-	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation		
* Provisions pour litiges	-	
* Provisions pour pensions	75 460	
* Autres	13 235	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	88 695	
SITUATION FISCALE LATENTE AU 31/12/2017	(88 695)	

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 270 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud. Le capital restant dû sur ce prêt bancaire s'élève à 111 k€.
- Des engagements de crédit-bail relatifs à du matériel de reprographie :
 - Un 1er contrat souscrit le 1er octobre 2013 pour 21 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 705,42 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €.
 - Un second contrat souscrit le 8 janvier 2016 pour 16 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 156 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €.

Les montants engagés dans le cadre des contrats de crédit-bail sont résumés ci-après

24/25

<i>Montants exprimés en euros</i>	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	9 238	5 169	4 070

5.7 EFFECTIF MOYEN

	2016/2017	2015/2016
Cadres	31	23
Employés	42	32
TOTAL	72	55

L'effectif moyen de la société en équivalent temps plein au cours des deux derniers exercices est le suivant :

5.8 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice n'est pas communiqué car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

5.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société a immatriculé une filiale aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2017, Oceasoft détient 100% d'Oceasoft Inc., avec une contribution en capital de 10 k\$, et un compte courant d'associé de 1 165 k\$.

CLIENTS	Valeur brute au 30/06/2016	Valeur brute au 31/12/2017	Dépréciation au 30/06/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Montants exprimés en euros							
OCEASOFT INC.	91 653	1 582 337	-	-	-	-	1 582 337
TOTAL	91 653	1 582 337	-	-	-	-	1 582 337

COMPTES COURANTS	Valeur brute au 30/06/2016	Valeur brute au 31/12/2017	Dépréciation au 30/06/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Montants exprimés en euros							
OCEASOFT INC.	321 340	1 070 994	-	-	-	-	1 070 994
TOTAL	321 340	1 070 994	-	-	-	-	1 070 994

Montants exprimés en euros	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quot-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A.H.T de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
OCEASOFT INC.	8 338		100%	8 837	0	1 070 994	984 941	-183 185	0
TOTAL	8 338	0		8 837	0	1 070 994	984 941	-183 185	0

5.10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à :

- 25 k€, au titre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 5 k€ au titre de l'audit des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Oceasoft

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Oceasoft et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes consolidés établis sur une base volontaire, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que, votre société établissant pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre 2017, les informations relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation, au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 25 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédérique Doineau', written over the printed name.

Frédérique Doineau



Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 720, rue Louis Lépine
34 000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier

COMPTES CONSOLIDES
POUR LA PERIODE 1^{ER} JANVIER – 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	3
1.1	BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	3
1.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
1.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	5
1.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
2.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
2.1	PRESENTATION DU GROUPE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS	6
2.1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.1.2	FAITS MARQUANTS POST-CLOTURE	6
2.2	DUREE D'EXERCICE ET COMPARABILITE DES COMPTES	7
2.2.1	DUREE D'EXERCICE - DATE DE CLOTURE ET COMPARABILITE DES COMPTES	7
2.3	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET REGLES D'EVALUATION	7
2.3.1	REFERENTIEL COMPTABLE ET METHODE DE COMPTABILISATION	7
2.3.2	REGLES DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS CONSOLIDES	7
2.3.3	APPLICATION DES METHODES PREFERENTIELLES DU REGLEMENT 99-02 DU CRC	11
2.3.4	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	11
2.3.5	METHODES DE CONVERSION UTILISEES POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES DONT LES COMPTES INDIVIDUELS SONT LIBELLES DANS UNE AUTRE DEVISE QUE L'EURO	12
2.4	NOTES ANNEXES AU BILAN	13
2.4.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.4.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
2.4.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.4.4	STOCKS	15
2.4.5	CREANCES ET COMPTES RATTACHEES	15
2.4.6	TRESORERIE	16
2.4.7	PROVISIONS	16
2.4.8	CAPITAUX PROPRES	16
2.4.9	INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL	16
2.4.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	17
2.4.11	DETTES D'EXPLOITATION	17
2.5	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT	18
2.5.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	18
2.5.2	CHARGES D'EXPLOITATION	18
2.5.3	RESULTAT FINANCIER	20
2.5.4	IMPOT SUR LES SOCIETES	20
2.6	INFORMATIONS DIVERSES	21
2.6.1	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	21
2.6.2	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
2.6.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN	21

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan Actif	31-déc.-17	31-déc.-16
Frais de Recherche & Développement	1 939	1 263
Autres immobilisations incorporelles	75	186
Immobilisations corporelles	352	403
Immobilisations financières	175	196
Actif non courant	2 541	2 048
Stocks & en-cours de production	1 535	1 081
Créances clients	1 956	2 007
Actifs d'impôts différés	0	0
Autres créances	1 250	1 079
Trésorerie	2 325	4 246
Actif Courant	7 066	8 413
Comptes de régularisation	76	108
Total Actif	9 683	10 569

Bilan Passif	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital Social	289	289
Primes d'émission	8 310	8 310
Actions propres	-96	-57
Réserves consolidées	-1 965	170
Résultat de l'exercice	-1 891	-2 135
Ecart de conversion	118	-46
Capitaux propres	4 765	6 532
Provisions pour risques et charges	318	266
Emprunt et Dettes Financières	2 075	1 465
Dettes fournisseurs	1 362	1 046
Dettes fiscales & sociales	875	1 050
Autres dettes	166	41
Total Passif courant	2 403	2 138
Comptes de régularisation	122	168
Total Passif	9 683	10 569

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Montant en k€	2017 12 mois	2016 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	7 615	6 458	18%
Consommations	-1 826	-1 650	
Marge brute	5 789	4 808	20%
	76%	74%	
Sous-traitance de production	-426		
Rémunérations	-1 037		
Amortissements	-455		
Autres dépenses	-536		
Autres coûts de production	-2 454		
Marge de production	3 335	-6 930	
	44%		
Dépenses nettes de R&D	-685		
Ventes et Marketing	-2 298		
Frais généraux	-1 757		
Autres dépenses d'exploitation	-116		
Résultat d'exploitation	-1 521	-2 122	28%
<i>Dont dotations nettes d'exploitation</i>	<i>-678</i>	<i>-668</i>	
EBITDA*	-843	-1 454	42%
Résultat financier	-360	-58	
Résultat courant des entreprises intégrées	-1 881	-2 179	14%
Charges et produits exceptionnels	-10	45	
Impôts sur les résultats	0	0	
Résultat net des entreprises intégrées	-1 891	-2 135	11%
Dot. aux amort. des écarts d'acquisitions	0	0	
Résultat net part du groupe	-1 891	-2 135	11%

*L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau des flux de trésorerie consolidés (montants en k€)		2017 12 mois
<u>Variation de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat net		-1 891
Elimination des éléments de résultat sans incidence sur la trésorerie		618
Variation du besoin en fond de roulement		-297
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-1 570
<u>Variation de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations financières		-18
Acquisition et production d'immobilisations incorporelles		-1 020
Acquisition d'immobilisations corporelles		-87
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 124
<u>Variation de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Remboursement d'emprunts bancaires		-190
Souscription d'emprunts bancaires		800
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		610
Variation de trésorerie nette		-2 085
Incidence de la variation des taux de change		164
Trésorerie à l'ouverture		4 246
Trésorerie à la clôture		2 325

1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

5/21

Montants en k€.	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions propres	Report à nouveau	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	289	8 310	906	-57	-2 871	-46	6 532	0	6 532
Ecart de conversion sur capitaux propres						122	122		122
Résultat net consolidé					-1 891	42	-1 850		-1 850
Variation de périmètre							0		0
Autres				-39			-39		-77
Total variation de la période					-1 891	164	-1 727	0	-1 727
Capitaux propres au 31 décembre 2017	289	8 310	906	-96	-4 762	118	4 765	0	4 727

2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 PRESENTATION DU GROUPE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS

Les présents états financiers consolidés incluent les sociétés Oceansoft SA et Oceansoft Inc.

Oceansoft SA est la société mère consolidante.

Oceansoft SA est une société de droit français constituée sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 289.462,50 €. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 425 014 180, son siège social est situé 720 rue Louis Lépine, 34000 Montpellier.

Oceansoft Inc. est une société de droit Etats-Unien créée le 11 février 2015 au capital de 10.000 USD immatriculée dans l'Etat du Delaware.

Oceansoft SA détient 100% du capital et des droits de vote d'Oceansoft Inc. et ne détient aucune autre participation directe ou indirecte.

Le périmètre de consolidation est ainsi constitué :

Entité	Ville (siège social)	Identifiant	31/12/2017			31/12/2016		
			Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intégration	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intégration	Méthode de consolidation
Oceansoft SA	Montpellier (France)	425 014 180	Société mère consolidante			Société mère consolidante		
Oceansoft Inc.	Ewing (NJ - USA)	47-3154648	100%	100%	IG	100%	100%	IG

Le groupe développe des solutions connectées pour la surveillance et la traçabilité de paramètres physiques critiques telles que la température, l'humidité, la pression différentielle... de manière à assurer l'intégrité et la conformité des produits sensibles en situation de stockage, de production, ainsi que dans les phases de transport.

2.1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Modification de la date de clôture des comptes :

6/21

L'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a décidé dans sa première résolution de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer au 31 décembre de chaque année. S'agissant d'une première consolidation cette modification de date de clôture n'a pas impacté la comparabilité des comptes (cf. § 2.2.1).

2.1.2 FAITS MARQUANTS POST-CLOTURE

Néant.

2.2 DUREE D'EXERCICE ET COMPARABILITE DES COMPTES

2.2.1 DUREE D'EXERCICE - DATE DE CLOTURE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Le groupe Oceasoftware présente pour la première fois des comptes consolidés. Compte tenu de la modification des dates d'exercice décidée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017 (cf. § 2.1.1) les comptes consolidés ont été établis sur une période de 12 mois correspondant à l'année civile 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017), intégrant la filiale américaine.

S'agissant d'une première consolidation, des comptes consolidés correspondant à la période de l'année civile 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016) ont été établis à titre comparatif. Ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 03 avril 2018.

2.3 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET REGLES D'EVALUATION

2.3.1 REFERENTIEL COMPTABLE ET METHODE DE COMPTABILISATION

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016.

Les états financiers d'Oceasoftware Inc. établis selon les règles en vigueur aux Etats-Unis sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe le cas échéant.

La consolidation a été réalisée :

- par intégration globale pour les sociétés dont Oceasoftware SA détient directement ou indirectement plus de 50% de contrôle ;
- par intégration proportionnelle pour les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Oceasoftware SA conjointement avec des partenaires ;
- par mise en équivalence lorsque le pourcentage de contrôle est inférieur à 40%.

2.3.2 REGLES DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS CONSOLIDES

7/21 Les comptes consolidés ont été établis dans le respect des principes suivants :

- Evaluation par la méthode des coûts historiques
- Permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre
- Indépendance des périodes
- Continuité d'exploitations

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination de manière à mieux refléter l'activité du groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du groupe résultent :

- De ventes de produits et de logiciels

- De prestations de services
- De contrats de maintenance

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations. Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis prorata temporis sur toute la durée du contrat.

Information sectorielle

Un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein du groupe constitué par Oceasoft et sa filiale.

Aucune segmentation sectorielle n'est effectuée à l'heure actuelle au regard de l'activité actuelle du groupe. La segmentation géographique est réalisée à partir des grandes zones de chalandises adressés par le groupe à savoir :

- France
- EMEAI (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Inde)
- Amériques
- APAC (Asie, Pacifique)

Ecart d'acquisition

Le groupe Oceasoft n'est pas concerné par la comptabilisation d'écarts d'acquisition du fait que la seule filiale du périmètre de consolidation résulte d'une création de sociétés dont la société mère détient 100% des titres.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

8/21

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le groupe a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le groupe a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre.
- Le groupe a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- Le groupe dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés bénéficient au groupe.
- Les dépenses attribuables au projet lors de sa phase de développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans à compter de la mise en commercialisation ou en service des projets développés.

Les frais de développement sont soumis à un test de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur caractérisé par l'apparition de changements (internes ou externes) importants dans l'environnement technique, économique ou juridique des marchés sur lesquels le groupe opère ou par une diminution sensible des flux de trésorerie attendus d'un projet de développement.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué visant à comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Matériel et outillage industriel de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel affecté à la R&D 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés et les autres immobilisations financières sont valorisés en valeur brute au coût historique et ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

9/21 Stocks

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et la main d'œuvre de production.

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks une provision pour dépréciations est constituée le cas échéance pour tenir compte des phénomènes d'obsolescence et d'usure des produits.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle pour déterminer le risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Provision pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06, des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

La Société comptabilise une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application de la convention collective du commerce de gros des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

En application de la méthode préférentielle définie par le règlement 99-02 le groupe provisionne cet engagement et enregistre les variations de cette provision dans le résultat de l'exercice.

Afin de déterminer le montant de cette provision, le groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2017 :

- Taux moyen de rotation du personnel : 4.67% conforme au taux historique des 3 dernières années ;
- Taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 2% et 5% en fonction des catégories de salariés ;
- Taux de charges sociales patronales de 45,36% pour les cadres et de 39,7% pour les non-cadres ;
- Âge de départ en retraite compris entre 62 et 63 ans ;
- Taux d'actualisation de 1.58% ;
- Table de mortalité : INSEE 2017.

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

Comptabilisation des impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement CRC 99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs consolidés.

De même, un impôt différé actif résultant de déficits fiscaux est comptabilisé dans la mesure où la récupération de l'impôt résultant de tels déficits est probable à un horizon strictement inférieur à cinq ans.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d'actions potentiellement en circulation en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital actifs à la date de clôture.

2.3.3 APPLICATION DES METHODES PREFERENTIELLES DU REGLEMENT 99-02 DU CRC

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

- Comptabilisation des coûts des prestations de retraite et prestations assimilées dans le compte de résultat : méthode préférentielle appliquée (cf. XXXXX)
- Comptabilisation des contrats de location financement : méthode non appliquée, les impacts de cette non application ne sont pas significatifs
- Comptabilisation des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires : non applicable
- Ecart de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises enregistrés en compte de résultat : méthodes non appliquées. Au 31 décembre 2017, l'application de cette méthode aurait eu un impact positif de 9 k€ sur le résultat de l'exercice et la situation nette
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice : non applicable

2.3.4 RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Transaction intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du groupe figurant dans les comptes individuels de chacune des sociétés du périmètre sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Annulation des marges en stocks

La valorisation des stocks retenue dans le cadre des comptes consolidés neutralise les effets de marge résultant de la politique de prix de transfert mise en place entre les différentes sociétés du groupe. Ainsi la valeur des stocks enregistrés à l'actif représente bien la valeur d'acquisition pour le groupe déterminée selon la méthode FIFO.

Crédit impôt recherche

Les montants relatifs au crédit d'impôt recherche (CIR) et au crédit d'impôt innovation (CII) dont bénéficient le groupe au titre de ses activités de Recherche et Développement (R&D) sont requalifiés en subvention d'investissement et sont comptabilisées en moins des charges de R&D dans le compte de résultat présenté par destination.

Ce retraitement résulte de la volonté du groupe d'adopter une approche économique dans la présentation des états financiers le CIR et le CII ne correspondant pas un crédit d'impôt assis sur un bénéfice quelconque mais bien déterminé en fonction des dépenses en R&D engagées.

Annulation des actions propres

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec Portzamparc Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 k€.

Au 31 décembre 2017 14.430 titres étaient détenus par la société mère Oceasoftware SA dans le cadre de ce contrat de liquidité. La valorisation de ces titres, comptabilisée comme une immobilisation financière dans les comptes individuels d'Oceasoftware SA a été neutralisée dans les comptes consolidés.

2.3.5 METHODES DE CONVERSION UTILISEES POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES DONT LES COMPTES INDIVIDUELS SONT LIBELLES DANS UNE AUTRE DEVISE QUE L'EURO

Les comptes individuels de la société Oceasoftware Inc. domiciliée aux Etats-Unis sont libellés en USD. Les méthodes de conversion utilisées pour la consolidation sont les suivantes :

- Au bilan : le taux de change à la date de clôture de l'exercice (31 décembre) tel que communiqué par la Banque de France
- Au compte de résultat : taux moyen annuel déterminé à partir de la moyenne des taux moyens mensuels publiés par la banque de France

Les variations de capitaux propres issus de la variation du taux de clôture d'un exercice à l'autre sont directement comptabilisées en capitaux propres.

2.4 NOTES ANNEXES AU BILAN

2.4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Montants exprimés en k€	31/12/2016	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2017
Fonds commercial	40	-	-	-	40
Frais de R&D	2 765	1 004	2	-	3 771
Autres immobilisations incorporelles	412	46	-	(48)	411
Immobilisation en cours	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	3 217	1 050	2	(48)	4 221
Fonds commercial	-	(40)	-	-	(40)
Frais de R&D	(1 501)	(329)	(2)	-	(1 832)
Autres immobilisations incorporelles	(266)	(107)	-	38	(335)
Total amortissements et dépréciations	(1 768)	(476)	(2)	38	(2 208)
Total valeurs nettes	1 449	574	(0)	(10)	2 014

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des frais de R&D engagés par le groupe. Les opérations de R&D ont visé au cours des deux dernières années en le développement de nouvelles solutions complètes, innovantes et simples d'utilisation dans le monitoring statique et dynamique des paramètres physiques.

Lorsque les projets sont en cours de développement et qu'ils ne font pas l'objet d'une commercialisation ils sont comptabilisés en immobilisation en cours. A l'issue de la phase de développement marquée par la libération du « projet » par le département R&D qui permet la mise en commercialisation les montants activés sont basculés dans le poste « Frais de R&D » et font l'objet d'un amortissement sur quatre ans.

Les sorties comptabilisées au cours d'un exercice correspondent aux projets anciens qui ne sont plus exploités et/ou ne sont plus commercialisés.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées d'une licence d'exploitation élargie d'un protocole radio signée en octobre 2014 pour 250 k€, des frais d'implémentation d'un nouvel ERP (dont 47 k€ au titre de l'exercice) et de logiciels divers, amortis sur 3 ans.

Le fonds de commerce apporté lors de la création de la Société et composé d'un nom commercial, d'une clientèle, de l'achalandage et des droits sur un logiciel qui n'est plus utilisé ni commercialisé a été intégralement déprécié sur l'exercice.

Ce fonds de commerce fait l'objet d'un nantissement en garantie d'un prêt bancaire souscrit auprès de la Banque Populaire du Sud pour un montant initial de 270 k€ et dont le capital restant du au 31 décembre 2017 s'élève à 111 k€.

2.4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montants exprimés en k€	31/12/2016	Augmentations de l'exercice	Virement poste à poste	Sorties de l'exercice	Impact des variations de change	31/12/2017
Matériel industriel	196	15	-	(5)		207
Outillage industriel	147	42	-	-	(6)	183
Installations générales	207	3	-	(0)	(2)	207
Matériel de bureau et informatique	62	14	-	(3)	(4)	68
Matériel affecté à la R&D	63	9	(2)	(11)		58
Mobilier	87	5	-	-		92
Total valeurs brutes	761	88	(2)	(20)	(12)	815
Matériel industriel	(134)	(23)	-	5		(153)
Outillage industriel	(75)	(25)	-	-	0	(99)
Installations générales	(51)	(40)	-	0	0	(90)
Matériel de bureau et informatique	(23)	(15)	-	3	0	(34)
Matériel affecté à la R&D	(51)	(8)	2	11		(46)
Mobilier	(24)	(17)	-	-		(41)
Total amort. et dépréciations	(358)	(127)	2	19	1	(463)
Total valeurs nettes	403	(40)	-	(0)		352

Les immobilisations corporelles se composent principalement de matériels liés à l'exploitation des deux laboratoires de métrologie dont dispose le groupe en France et aux Etats-Unis.

Elles incluent également l'ensemble des aménagements réalisés dans les locaux des sociétés du groupe et du mobilier et matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement des différents services.

Les variations de l'exercice correspondent essentiellement à l'acquisition de matériel permettant la mise en place définitive du laboratoire de métrologie américains n'appellent pas de commentaires particuliers et résultent essentiellement de l'acquisition et du renouvellement de matériel divers nécessaires au bon fonctionnement des différents département de la société.

2.4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montants exprimés en k€	31/12/2016	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Impact des variations de change	31/12/2017
Titres de participation	3	-	-		3
Dépôts et cautionnements versés	112	18	(17)	(1)	113
Autres immobilisations financières	81		(21)		59
Total valeurs brutes	196	18	(39)	(1)	175
Total dépréciations	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	196	18	(39)	(1)	175

Les dépôts et cautionnements sont composées :

- Des retenues de garanties relatives aux emprunts consentis par la BPI pour un montant de 58 k€
- Des cautions diverses notamment liées au contrat de location des locaux pour un montant de 54 k€

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à la trésorerie disponible dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse (conformément au règlement CRC 99-02 les actions détenues au titre du contrat de liquidités au 31 décembre 2017 ne sont pas comptabilisées comme un actif dans les états financiers consolidés).

2.4.4 STOCKS

Montants exprimés en k€	31/12/2017	31/12/2016	Variation de l'exercice
Matières premières	1 118	725	393
Emballages	14	9	5
Produits semi-finis	401	359	42
Produits finis	95	62	32
Total valeurs brutes	1 628	1 156	472
Matières premières	(93)	(75)	(18)
Produits finis	-	-	-
Dépréciations	(93)	(75)	(18)
Total valeurs nettes	1 535	1 081	454

Le stock est essentiellement constitué des divers composants nécessaires à l'assemblage des produits finis et de produits finis.

La provision sur stocks correspond à du stock obsolète pour un montant de 93 k€. Cette provision est déterminée au cas par cas en fonction du degré d'obsolescence des pièces.

2.4.5 CREANCES ET COMPTES RATTACHEES

CRÉANCES ACTIF CIRCULANT Montants exprimés en k€	Montant brut 31/12/17	Dont à moins d'1 an	Dont à plus d'1 an	Montant brut 31/12/16
Clients et comptes rattachés	1 977	1 977	-	2 027
Personnel	6	6	-	9
Etat, impôts et taxes	1 220	1 036	184	923
Débiteurs divers	23	24	-	147
Total valeurs brutes	3 227	3 043	184	3 106
Dépréciations des créances clients	(22)	(22)		(20)
Total valeurs nettes	3 205	3 022	184	3 086

Le poste « Etat, impôts et taxes » correspond essentiellement à différentes créances détenues sur l'administration fiscale française par la société mère Oceasoft SA :

- Crédit d'Impôt Recherche des années 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 499 k€
- Crédit d'Impôt Innovation des années 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 160 k€
- Crédit d'Impôt Prospection Commerciale des années 2016 et 2017 pour un montant cumulé de 80k€
- Créance de Carry-Back pour un montant de 184 k€
- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi des années 2016 et 2017 pour un montant de 177 k€

2.4.6 TRESORERIE

<i>Trésorerie en k€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur mobilières de placement	2 100	3 453
Disponibilités	225	793
Total	2 325	4 246

La variation de la trésorerie globale est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté § 1.3.

Au 31 décembre 2017 le montant comptabilisé en valeurs mobilières de placement correspond à un contrat de capitalisation exclusivement placé dans un fond euros à cette date.

2.4.7 PROVISIONS

PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS <i>Montants exprimés en k€</i>	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2017
Sur stocks	75	18		93
Sur créances clients	20	5	(3)	22
Sur valeurs mobilières de placement	49	-	(49)	-
TOTAL	144	23	(53)	115

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES <i>Montants exprimés en k€</i>	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2017
Sur garanties données aux clients	13	15	(13)	15
Pour risques divers	10	5	-	15
Sous-total provisions pour risques	23	20	(13)	30
Sur Indemnités de Départ en Retraite	241	47	-	288
Sur écart de conversion actif	1	-	(1)	-
Sous-total provisions pour charges	242	47	(1)	288
TOTAL	266	67	(15)	318

Les provisions relatives aux actifs circulants et aux IDR résultent de l'application des règles et méthodes comptables telles que décrites au § 2.3.2.

La provision sur garantie est déterminée selon la méthode décrite au § 2.3.2

La provision pour risques fait suite à un litige prud'homal, son montant correspond à la meilleure estimation possible du risque financier à la date de clôture.

2.4.8 CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres consolidé est présenté au § 1.4.

Le capital social est de 289.462,50 € au 31 décembre 2017 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

2.4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL

Dans le cadre d'une politique de motivation des principaux cadres du groupe, Oceasoft SA a consenti des stock-options à certains de ses salariés.

Le tableau ci-après résume les options de souscriptions et les bons de souscriptions acquis et non-lévés au 31 décembre 2017. 20.000 options ont été acquises au cours de l'année 2016 dont 10.000 ont été annulées en

2017 suite à la sortie du périmètre d'éligibilité d'un titulaire, ces options n'ont pas été réaffectées à ce jour. La levée des options est conditionnée à la présence dans l'effectif du groupe à la date de levée. Les options non-levées en cas de sortie des effectifs sont caduques.

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribuées	Prix d'exercice (€)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
OSA 2016	CA du 09/12/2016	10 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

Aucune levée d'options ou de bons n'a été réalisée au cours de l'exercice et depuis la clôture.

Sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2017, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice.

2.4.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

DETTES FINANCIERES <i>Montants exprimés en k€</i>	Montant brut au 31/12/2017	Dont à moins d'1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont à plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2016
Emprunts auprès d'entités publiques ou semi-publiques	1 905	290	1 295	320	1 180
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
• à moins de 1 an, à l'origine	-	-	-	-	-
• à plus de 1 an, à l'origine	160	105	55	-	280
Découvert bancaires	4	4	-	-	-
Intérêts courus	6	6	-	-	5
TOTAL	2 075	405	1 350	320	1 465

Les dettes contractées auprès d'entités publiques ou semi-publiques correspondent majoritairement à des emprunts contractés auprès de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) pour financer les activités de R&D.

Un nouvel emprunt de 800 k€ a été souscrit au cours de l'année 2017 auprès de Bpifrance alors que 75 k€ ont été remboursés sur des emprunts antérieurs.

La variation des emprunts auprès d'établissements de crédits résulte uniquement des remboursements de l'exercice.

2.4.11 DETTES D'EXPLOITATION

L'intégralité des dettes d'exploitation sont à échéance inférieure à un an.

Les dettes fiscales et sociales correspondent principalement aux engagements sociaux envers les salariés (provisions pour congés payés...), aux cotisations sociales sur les salaires du mois de décembre 2017 et à de la TVA collectée.

Les autres dettes correspondent à des avances reçus des clients ou des avoirs à établir.

2.5 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

2.5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Montants en k€	2017	2016	Variation
France	3 567	3 067	16%
EMEA	1 406	1 287	9%
APAC	775	631	23%
Amériques	1 867	1 472	27%
TOTAL	7 615	6 458	18%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 est en augmentation de 18% par rapport à l'année 2016. Cette augmentation résulte à la fois d'une bonne performance à l'export (+19%) et de la poursuite d'une croissance toujours soutenue sur le marché domestique (+16%).

Le marché domestique bénéficie des innovations produits mises sur le marché ces 24 derniers mois et du maintien de position forte sur les marchés historiques (Assistance Publique, laboratoires d'analyses).

La croissance sur la zone « Amériques » est favorisée par l'implantation d'une filiale basée dans le New Jersey aux Etats Unis qui permet d'une part de renforcer les partenariats avec les distributeurs et d'autre part d'adresser en direct de nouveaux secteurs d'activité avec une force commerciale dédiée. La quasi-intégralité du chiffre d'affaires de la zone Amériques est réalisée au Etats-Unis.

La croissance des zones APAC et dans une moindre mesure EMEA est soutenue par le développement des relations avec des distributeurs locaux ou transnationaux.

2.5.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Pour une meilleure lecture de l'activité du groupe, Oceasoft présente les charges d'exploitation par destination. L'année 2017 représentant la première année de publication de comptes consolidés et compte tenu du changement des dates d'ouverture et de clôture des exercices comptables il n'a pas été possible d'affecter les charges du groupe de l'année 2016 par destination de manière fiable. En conséquence les charges d'exploitation de l'année 2016 sont présentées de manière agrégée.

18/21

Autres dépenses de production

Autres dépenses de production (en k€)	2017
Sous-traitance de production	-426
Rémunérations	-1 037
Amortissements	-455
Autres dépenses	-536
Total	-2 454

Les autres dépenses de production s'élèvent à 2,5 m€ et sont principalement constituées des salaires. L'effectif moyen de l'exercice du département production atteint 25 personnes sur l'année 2017, y compris le personnel en charge des installations et du support client. Les dépenses de sous-traitance correspondent aux coûts d'assemblage des produits vendus et aux opérations de métrologie sous-traitées.

Les projets de R&D terminés dont la résultante fait l'objet d'une commercialisation sont considérés comme participant à l'outil de production tout comme les licences d'utilisation achetées dont l'utilisation est directement liée à la fonction production.

Leur amortissement est donc considéré comme un coût de production.

Les autres dépenses de production intègrent principalement les loyers immobiliers des locaux affectés à la fonction production et des frais variables de transport et emballages.

Dépenses de R&D

Dépenses de R&D (en k€)	2017
Rémunérations et personnel en régie	-1 660
Activation des frais de personnel	816
Autres frais de R&D	-215
CIR	373
Total	-685

Les dépenses brutes de R&D s'élèvent à 1,9 m€ représentant près de 25% du chiffre d'affaires de la société et sont composées quasi intégralement de frais de personnel dont une partie employée dans le cadre de contrats de régie avec des SSII.

L'effectif moyen du département R&D sur l'année 2017 s'est élevé à 25 personnes dont 5 en contrat de régie.

Les autres frais de R&D correspondent à des prestations de R&D externalisés et aux frais de fonctionnement du département dont 17 k€ d'amortissement du matériel affectés à la R&D.

Les dépenses engagées sur des projets tels que définis au § 2.3.2 sont capitalisées en immobilisations incorporelles et viennent donc en diminution des dépenses enregistrées dans le compte de résultat.

Comme indiqué au § 2.3.2 les montant de CIR et de CII correspondant aux charges de l'exercice sont considérés comme une subvention d'exploitation et viennent donc en réduction des dépenses de R&D.

Dépenses de ventes & marketing

Frais de ventes et marketing (en k€)	2017
Rémunérations	-1 619
Frais de marketing	-349
Autres dépenses	-330
Total	-2 298

Les dépenses de ventes & marketing atteignent un montant de 2,3 m€ en 2017 dont 1,6 m€ de frais de personnel pour un effectif moyen de 21 personnes.

Les frais de marketing sont constitués principalement de dépenses liées à la participation à des salons professionnels en Europe et aux Etats-Unis et à des dépenses engagées dans le cadre de la politique de communication digitale du groupe.

Les autres dépenses correspondent principalement à des frais de déplacement et aux coûts de fonctionnement du service dont 9 k€ d'amortissement des immobilisations.

Frais généraux

Frais généraux (en k€)	2017
Rémunérations	-815
Honoraires	-199
Taxes et divers	-743
Total	-1 757

Les frais généraux incluent des charges de personnel pour un montant de 0,8 m€ pour un effectif moyen de 14 personnes incluant notamment les départements finances, ressources humaines et moyens généraux ainsi que la direction générale du groupe.

Les poste « honoraires » correspond aux honoraires financiers et juridiques engagés par l'ensemble du groupe.

Le poste taxes et divers inclut notamment les frais de l'infrastructure IT pour 200 k€, des frais de déplacement et réception pour 150 k€, des taxes pour 150 k€, l'amortissement d'immobilisations à hauteur de 84 k€ et des frais divers (assurances, formations...)

Le poids élevé des frais généraux au regard de l'activité s'explique notamment par des coûts fixes élevés sur la fonction finance dû à la cotation de la société sur le marché Euronext Growth de la bourse de Paris et à des dépenses liées à l'implémentation d'un nouvel ERP.

Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation correspondent à la dépréciation du fonds de commerce apporté à la société mère lors de sa création à hauteur de 40 k€, à la variation sur l'exercice de la provision pour indemnité de fin de carrière à hauteur de 47 k€ et aux pertes de changes nettes liées aux opérations d'exploitation réalisées au cours de l'année 2017 à hauteur de 29 k€.

2.5.3 RESULTAT FINANCIER

Résultat financier (k€)	2017
Plus value réalisées	25
Revenue des intérêts	8
Frais bancaires	-52
Intérêts dettes à long terme	-27
Pertes de changes nettes	-314
TOTAL	-360

Les pertes de changes nettes comptabilisées dans le résultat financier correspondent aux impacts des variations de change sur les comptes bancaires libellés dans une autre devise que l'euro et sur les dettes et créances intragroupe.

2.5.4 IMPOT SUR LES SOCIETES

L'ensemble des sociétés du groupe ayant un résultat déficitaire aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ou payé au titre de l'exercice.

Les différences temporaires d'imposition liées aux divergences entre les règles fiscales et les règles de consolidation d'enregistrement des charges est produit n'étant pas significative aucun impôt différé n'est enregistré au titre de ces différences temporaires.

Enfin, il apparaît qu'au regard des déficits reportables enregistrés par les différentes sociétés du groupe, la comptabilisation d'une créance d'impôt différé liée à l'activation de ces déficits n'a pas été retenue au 31 décembre 2017.

2.6 INFORMATIONS DIVERSES

2.6.1 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice n'est pas communiqué car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

2.6.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à :

- 25 k€, au titre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 5 k€ au titre de l'audit des comptes consolidés au 31 décembre 2017

2.6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 270 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud. Le capital restant dû sur ce prêt bancaire s'élève à 111 k€
- Des engagements de crédit-bail relatifs à du matériel de reprographie :
 - Un 1^{er} contrat souscrit le 1^{er} octobre 2013 pour 21 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 705,42 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €
 - Un second contrat souscrit le 8 janvier 2016 pour 16 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 156 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €

Les montants engagés dans le cadre des contrats de crédit-bail sont résumés ci-après :

<i>Montants exprimés en euros</i>	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	9 238	5 169	4 070

Oceasoft

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice de dix-huit mois
clos le 31 décembre 2017

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Administrance

Personne concernée

M^{me} Anne Binder, administratrice de votre société.

Nature et objet

La société Administrance, qui appartient à M^{me} Anne Binder, assure des prestations d'assistance, de conseil et d'accompagnement portant sur la stratégie financière de l'entreprise et sa mise en œuvre notamment en termes de communication.

Modalités

Facturation de € 2.000 hors taxes par trimestre auxquelles des prestations ponctuelles peuvent être rajoutées dans la limite globale de € 20.000 hors taxes par an.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2017 s'élève à € 14.016.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

« La société souhaite bénéficier de l'expérience acquise par M^{me} Binder dans l'accompagnement des PME et ETI et de sa très bonne connaissance de l'écosystème du financement de telles structures ».

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 25 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Frédérique Doineau